

**INSTITUT DES STRATEGIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
I.S.D.D.**

# **LE MONSTRE APPELE CORRUPTION**

**Programme d'éducation civique n° 02**

**Avec l'appui de la  
Fondation  
Hanns Seidel**

**2005**

Publié par : **L'Institut des Stratégies pour  
le Développement Durable, I.S.D.D.**  
57 Avenue des Sénégalais, Kinshasa-Gombe,  
E-mail : [issdkin@yahoo.fr](mailto:issdkin@yahoo.fr)  
[issd@ic.cd](mailto:issd@ic.cd)

Conçu par : Prof. KIBANDA MATUNGILA  
Prof. TABA KALULU  
Prof. OBOTELA RASHIDI  
M. Modeste KAYOMBO-RASHIDI  
Mlle Veronika HILBER  
Mlle Fifi FALASI

Conception dessin : Pic UMA ALI

Mai 2005

## PREFACE

Pour combattre un monstre qui est partout et qui fait pousser sept nouvelles têtes lorsque vous avez coupé une et le faire disparaître, cela reste une tâche difficile. Ce livre tente d'examiner ce monstre sous différents angles. En jetant un coup d'oeil rapide sur sa caricature, vous pourriez penser que c'est une théorie inexistante et même un épouvantail. Mais aussitôt, vous réaliserez que les auteurs sont en train de décrire une réalité congolaise qui nous entoure chaque jour.

Récemment, il semble que le héros qui a promis de tuer le monstre, est pris dans son solide sac. Citoyens comme étrangers retiennent leur souffle et se demandent qu'arrivera-t-il au héros la prochaine fois ? Evidemment, ce manuel n'a pas été écrit simplement pour montrer l'image d'un monstre. En le présentant et en montrant les dommages causés par lui, les auteurs lancent un cri à chacun : « Fais quelque chose ! Mais quoi ? Comment ? »

Les institutions et les lois sont nécessaires pour la lutte contre la corruption. Mais qui est supposé les faire appliquer ? Les personnes. Le pauvre propriétaire du kiosque, le puissant ministre – tous comptent. L'un a besoin d'un courage civique pour combattre la pression de la corruption et l'autre doit appliquer sa volonté politique et résister à la tentation de la corruption.

La corruption nous réduit à l'état d'esclaves. En donnant et en acceptant une corruption dans ses formes multiples, nous ne donnons pas seulement l'argent, mais nous nous privons de notre dignité. Un fonctionnaire qui demande un coca, n'a pas la satisfaction d'avoir fait proprement son travail ; un employé qui a obtenu son travail par favoritisme, ne peut pas jouir du mérite de sa capacité.

Comment un ministre dont la maison a été construite grâce à une affaire illégale peut-il trouver plaisir d'y vivre ? Chacun perd sa dignité.

Une nation, un gouvernement, un citoyen impliqué dans la corruption n'a pas de dignité. La lutte contre la corruption est donc celle pour la dignité. Ce combat peut seulement être gagnée par un citoyen avec un courage civique et un politicien avec une volonté politique. Cette lutte a besoin de chacun, mais il doit commencer avec un individu, toi et moi.

**Helmut Danner**  
**Représentant Résident**  
**Fondation Hanns Seidel**  
**Nairobi**

## RECONNAISSANCES

La lutte contre la corruption est un défi majeur aux citoyens et leaders congolais notamment en cette période post-conflit. Les plaies sociales entraînées par ce phénomène planétaire doivent être soignées à travers des stratégies de survie, de sécurité, de paix, de respect des droits fondamentaux de l'homme, de la bonne gouvernance publique et privée et donc des politiques crédibles, dynamiques et de reconstruction. Cet ouvrage est dédié à tous les Congolais et à leurs amis qui s'efforcent de combattre la corruption.

Des solutions durables peuvent être engagées avec le concours de tous, les citoyens, les régions entières de l'Afrique et la communauté internationale.

La Fondation Hanns Seidel voudrait y apporter sa modeste contribution. C'est à ce titre que les expériences du Kenya, de la Namibie, de la République Sud Africaine pour ne citer que celles-là ont permis à l'I.S.D.D. de disponibiliser un outil de travail devant permettre aux citoyens de discuter de l'avenir de leur destin.

A cet effet, qu'il me soit permis de remercier très chaleureusement le Révérend Gathaka Jephthah, Directeur Exécutif du Centre Oecuménique pour la justice et la Paix (ECJP) du Kenya, pour avoir accepté d'apporter sa collaboration à l'I.S.D.D. en l'appuyant dans des discussions préliminaires avec l'équipe de l'I.S.D.D. au Kenya et à Kinshasa. Nos remerciements s'adressent également à Madame Jeannine UKURMU qui a voulu mettre ses modestes talents de traductrice à la mise en forme de ce manuel.

Je voudrais enfin exhorter l'Institut des Stratégies pour le Développement durable à tirer largement profit de cet instrument à travers les discussions séminaires et ateliers pour tracer les voies utiles à l'amélioration de la gouvernance en RDC.

**Nico den Hollander**  
**Représentant Résident**  
**Fondation Hanns Seidel**  
**R.D.C.**

## INTRODUCTION

Depuis les années 1990, la corruption a préoccupé le débat public en R.D. Congo. Dès lors, diverses actions ont été entreprises pour la combattre. Les ateliers et séminaires ont été tenus, des lois et politiques ont été formulées et promulguées, les manifestations tenues, les institutions mises en place, les livres et recueils publiés, les recherches menées, les reportages faits, les individus poursuivis, les chansons composées et les prières récitées. Pourtant la corruption est toujours répandue et demeure une menace majeure de l'ordre social.

Ce manuel est conçu pour couronner les efforts des uns et des autres contre la corruption en fournissant l'information et en augmentant les aptitudes des citoyens à la combattre. Des expériences passées, les auteurs sont convaincus que la guerre contre la corruption ne peut pas être livrée et gagnée à moins que les citoyens soient activement et effectivement impliqués.

Les citoyens peuvent être impliqués dans cette guerre s'ils sont convaincus des conséquences négatives de la corruption pour eux comme individus, communauté et pays.

Ce manuel examine donc la nature, les causes, les formes, les dimensions, les niveaux, les types et les effets de la corruption dans les différents secteurs de la vie pour permettre aux citoyens de détecter et de résister contre les pratiques de la corruption.

Il reprend les perspectives historiques de la corruption dans la société dans le but de fournir une compréhension des origines et modes de sa propagation depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Plus loin, il souligne divers incidents de la corruption dans nos vies quotidiennes en vue de provoquer un changement d'attitudes et de comportements parmi les leaders et citoyens ordinaires parce que dans l'essentiel, la corruption est une question morale plus que toute autre chose.

Les initiatives et stratégies prises par les gouvernements passés et courants et autres enjeux ont été analysées de façon critique.

L'intention ici est de mettre les citoyens devant les faits et présenter les prétextes en montrant comment les défauts dans les initiatives ont contribué à l'échec de la lutte contre la corruption. Un cadre de stratégies et d'actions qui pourraient être entreprises par les individus, les familles, les communautés, les organisations non-gouvernementales et communautés de base, les syndicats, les confessions religieuses, les autorités locales, le secteur privé, l'appareil judiciaire, le législatif, l'exécutif et la communauté internationale, a été formulé et inclus dans le manuel comme une liste récapitulative des interventions.

Enfin, ce livre conclut en avertissant les citoyens et les leaders que la bataille sur la corruption est complexe et longue. Néanmoins, elle doit être livrée et gagnée.

Aussi, les auteurs exposent sommairement les défis devant la lutte contre la corruption en livrant les avertissements nécessaires. Cette lutte ne peut jamais

être gagnée à moins que nous traitions fermement des questions liées au manque de volonté politique, à l'inefficacité du système judiciaire, à la pauvreté, aux ressources limitées, à la mauvaise gouvernance, au mauvais leadership, à la fragilité et la dépendance des institutions, au déclin de la morale et à la faiblesse de la gouvernance collective.

Ce manuel est également un résultat de divers ateliers d'éducation civique qui étaient conduits durant la dernière décennie. Il est écrit pour les ateliers et les séminaires futurs ainsi que les lecteurs en général.

A la fin de chaque chapitre, les auteurs ont fourni de questions simples pour focaliser le débat sur la corruption en demandant aux lecteurs de réfléchir sur leurs actions, celles des leaders et de la communauté.

## CHAPITRE I : QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ?

Il n'y a pas une seule définition du mot corruption universellement acceptable. Les définitions dépendent toujours des perceptions à partir desquelles on utilise le mot étant donné que différentes sociétés et à différentes époques ont eu à percevoir de façon différente ce qui est bon et ce qui est mauvais.

Dans ce manuel, la corruption a été définie comme un abus de pouvoir pour un gain privé, abus de la règle de droit et la manière d'agir contraire aux attentes morales et légitimes de la société.

En d'autres mots, la corruption est un moyen ou un processus injuste d'accession et de contrôle des biens, des positions et services immérités dans la société.

Plus souvent que jamais, la corruption a été vue comme se rapportant au pouvoir public et/ou à l'intérêt public. Cependant, la corruption va au-delà du pouvoir public et de l'intérêt public pour couvrir les aspects privés de la vie. Par exemple : le pillage, la tricherie, le mensonge, la manipulation, les menaces et l'exploitation des autres ainsi que des situations impliquant des gains égoïstes aux dépens du bien commun figurent dans le lot.

La Commission Ethique et lutte contre la Corruption (Loi n° 04/020 du 30 juillet 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission d'Ethique et de Lutte contre la Corruption), issue du Dialogue Inter Congolais définit la corruption de la manière suivante : la corruption est l'abus d'autorité pour un avantage personnel ou pour l'avantage, d'une autre personne ou un groupe. Cela peut se retrouver dans chaque secteur de la vie et comprend le pot de vin, le vol, le détournement, la fraude et le non paiement de revenus et taxes du gouvernement.

Cette Commission vise aussi les crimes économiques et reconnaît les formes suivantes de la corruption : pot de vin, fraude, détournement, abus de pouvoir, rupture de confiance et délit entraînant la malhonnêteté.

La loi révèle aussi la corruption quand une personne :

- **sollicite** pour lui-même ou pour une autre personne une rétribution sous n'importe quelle forme telle qu'un cadeau, un prêt, des honoraires, une récompense, des considérations et avantages comme un encouragement ou une récompense pour tout agent ou fonctionnaire d'un organisme en vue de poser ou de ne pas poser un acte dans la matière où l'organisme public est concerné ;
- **reçoit ou accepte de recevoir** pour lui-même ou pour n'importe quelle autre personne une rétribution sous n'importe quelle forme telle qu'un présent, un prêt, des honoraires, une récompense, des considérations ou avantages. comme encouragement ou récompense ;
- afin de corrompre, **fait** une promesse ou une offre d'un pot-de-vin sous forme d'un cadeau, d'un prêt, des services, d'une récompense, des considérations ou

avantages comme encouragement ou récompense pour tout agent ou fonctionnaire d'un organisme public pour poser ou ne pas poser un acte dans la matière où l'organisme public est concerné ;

- dans le but de corrompre, **donne ou accepte de donner ou offre** une rétribution, un cadeau, des services, prêts, récompenses, considérations et avantages pour tout acte posé ou omis en relation avec les matières de la compétence de son chef ;
- **donne** sciemment à tout agent ou tout agent utilise sciemment avec l'intention de tromper son chef principal tout reçu, compte ou autre document intéressant le chef et contenant des fausses informations destinées à tromper ;
- là où un agent, afin d'être corrompu, **accepte, obtient ou décide d'accepter** de toute personne, pour lui-même ou pour toutes autres personnes, une rétribution sous forme de présent, prêt, frais, récompense, considérations ou avantages comme un encouragement ou récompense pour poser ou ne pas poser un acte en relation avec les affaires de son chef ;
- **sollicite, accepte, obtient ou décide d'accepter ou vise à obtenir** une rétribution, un cadeau, un prêt, des services, des considérations ou avantages comme récompenses dans une matière pour laquelle il n'a pas la compétence.

La définition ci-dessus n'est pas inclusive en ciblant la corruption dans le secteur privé et dans la société en général. La définition ne donne pas aussi les aspects informels de corruption qui sont répandus dans la société mais plutôt, elle se concentre sur les formes formelles et structurées de la corruption.

Même le Décret-loi n° 017-2002 du 03 octobre 2002 sur l'Éthique de l'agent public, ne définit pas la corruption mais simplement identifie certaines actions ou omissions sur la partie du rôle des agents publics et les incrimine.

Cela confirme principalement les actes de corruption consistant à recevoir, à accepter de recevoir ou à solliciter une quelconque forme d'avantage matériel de quelqu'un pour la performance ou la non performance d'un devoir public. La loi tourne autour de l'incident de la corruption au sein du service public. Donc sa définition légale se limite à la nature de la corruption au sein du service public. Aucun accent n'a été mis sur l'aspect de l'intérêt privé du phénomène.

Selon l'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale, « la corruption est, dans ses termes les plus simples, l'abus de pouvoir, le plus souvent pour un gain personnel ou pour le bénéfice d'un groupe à qui une personne doit l'allégeance. Cela peut être motivé par l'avidité, par le désir de maintenir ou d'augmenter le pouvoir de quelqu'un, par la croyance à faire le mal pour le bien ... pendant que le terme corruption est plus souvent utilisé pour abuser du pouvoir public par les politiciens ou les fonctionnaires de l'Etat, il décrit un schéma de comportement qui peut se retrouver dans chaque secteur de la vie.

D'après ces définitions, la corruption n'est pas un phénomène inconnu. Il s'agit d'une manifestation quotidienne dans la société à travers les interactions et les



transactions.

Est-ce que Mbuku connaît la différence entre une corruption et un cadeau ? s'interroge Ngalula. Elle ajoute, dans mon entendement et selon le dictionnaire « Oxford Advanced Learners », une rétribution est la somme d'argent ou service offert à quelqu'un en échange d'une aide malhonnête. Un cadeau est défini comme une chose donnée volontairement sans paiement. C'est un présent. La clarification de Ngalula suit la suggestion de Mbuku disant que Mata qui a offert à un officier de police 1.000 FC après qu'il ait retrouvé son sac volé, devrait être arrêté pour avoir tenté de corrompre l'officier.

Ngalula ajoute : « Mata n'a pas corrompu le policier, mais a offert de l'argent comme un remerciement après un travail bien fait. Dans mon entendement, corrompre, c'est quand on offre de l'argent en avance pour recevoir une faveur de la part de quelqu'un. Une récompense à quelqu'un qui a fait un bon acte n'est pas une corruption. »

### **Questions**

1. Qu'est-ce qui arrive à l'esprit quand vous entendez le terme corruption » ?
1. Y a-t-il certains mots dans votre dialecte qui décrit: la corruption ? Citez-les.
2. A quel moment un présent peut devenir un acte de corruption ?

## CHAPITRE II : FORMES, DIMENSIONS ET NIVEAUX DE CORRUPTION

### 1. Formes et dimensions de la corruption

La corruption se manifeste dans la société sous différentes formes, dimensions et niveaux. Les principales formes et dimensions sont : sociale, économique, politique, légale, culturelle, environnementale, psychologique et religieuse.

#### a) Forme et dimension sociale

Chaque société a une série de normes, valeurs, croyances et coutumes qui réglementent le comportement et les actions de ses membres. Elles sont faites pour assurer qu'il y a la loi, l'ordre et l'harmonie sociale dans la société. Elles limitent et réglementent aussi les relations, transactions et interactions en mettant une dose et en assurant que certains membres de la société ne considèrent pas l'avantage de leur position dans la société pour exploiter, opprimer, manipuler, piller ou tricher.

#### Exemples :

1. Un ancien du clan a commis l'inceste avec sa petite fille. Le cas est soumis aux anciens du village et l'accusé offre de la bière et des poules à certains anciens du village et lorsqu'on devait trancher l'affaire, les anciens manipulés, influencent l'innocente de plaider en faveur de l'accusé.
2. Les anciens présidents une dispute sur la terre et une des parties à la dispute n'a pas le moyen de payer le montant demandé qui s'élève à 1.500 FC. Comme résultat, la partie qui paie gagne le procès étant donné que l'autre n'a pas l'audience.
3. Un enseignant de l'école primaire commet l'adultère avec son élève et une fois découvert, il offre un cadeau aux parents de la fille sous forme d'argent pour éviter la poursuite.

#### b) Forme et dimension économique

Chaque société a ses propres et uniques manières de régler les processus économiques d'extraction, d'allocation, de distribution et de contrôle de ses ressources. Ceci est nécessaire pour éviter les conflits et pour assurer qu'il y a une distribution claire et égale des ressources et facteurs de production à tous ses membres.

Ces ressources comprennent principalement, le capital, la terre et le travail. Cependant, un membre ou un groupe de gens dans la société détruit les canaux d'accès et de contrôle de richesses alors ceci constitue une forme et dimension économique de la corruption.

#### Exemples :

1. Maman Mboga qui a sept enfants et qui est veuve, a mis un kiosque sur une route

interdite. La police municipale demande d'évacuer tous ces kiosques sur cette route. Maman Mboga, dans la peur de perdre sa source de revenu, paie une rétribution de 5.000 FC chaque mois pour épargner son kiosque. Comme résultat, tous les autres kiosques sont démolis mais le sien est épargné.

2. Les autorités gouvernementales autorisent les hommes d'affaires d'importer les biens sans suivre les procédures imposées et de payer les taxes en échange d'un pourboire des importateurs.
3. Un homme d'affaires influent présente une offre de fournir les uniformes aux forces armées. A cause de la peur de perdre le marché pour les fournisseurs les plus qualifiés, cet homme d'affaires sollicite l'intervention du supérieur militaire ou des autorités du gouvernement pour gagner l'offre.
4. Un chauffeur qui conduit un véhicule de transport en commun n'est pas en règle avec la réglementation du trafic (pas de ceinture de sécurité, pas de réglage de vitesse ou pas de permis de conduire et de carte rose, pas de tableau de bord, pas de plaque d'immatriculation). Pour passer le barrage routier, le chauffeur corrompt le policier et continue son voyage. Quelques kilomètres plus loin, le véhicule connaît un sérieux accident. La Sonas nie la responsabilité.
5. Une école a reçu un fonds à travers l'exécution ou la mise en pratique de l'éducation primaire libre. L'association des parents et enseignants de l'école a convoquée une réunion des parents pour étudier les manières d'augmenter l'argent pour acheter les manuels, cela ne peut pas expliquer la destination des fonds obtenus.

### *c) Forme et dimension politique*

Dans chaque société, il y a de systèmes et processus politiques qui sont conçus en se basant sur les valeurs morales, les modes de vie ainsi que les règles établies. Ces règles et réglementations sont élaborées pour assurer que les acteurs politiques accèdent et conservent le pouvoir par des moyens clairs, honnêtes, légitimes et pacifiques.

Les règles et réglementations permettent aux gens d'élire les leaders de leur choix. Cependant, dans la situation où ces règles sont excessivement bafouées par certains membres de la société pour accéder au pouvoir, alors ceci constitue une forme et dimension politique de la corruption.

### **Exemples :**

1. Le responsable d'un parti politique manipule les autres membres pour être réélu aux élections. Voyant qu'il ne pourra pas gagner les élections, ce même responsable décide d'ajourner ou de reporter les élections en évoquant d'autres raisons.
2. Les leaders politiques qui recourent à la corruption, à la manipulation, à l'intimidation, à l'achat de conscience et à la distribution des cartes d'adhésion et la propagande négative pour solliciter l'appui ou l'adhésion.

3. Un Sénateur fait des promesses alléchantes à l'électorat en échange de ses voix. Et une fois voté, il n'accomplit pas ses promesses.
4. D'autres politiciens détournent les fonds alloués à la lutte contre le VIH/SIDA aux fins de récompenser leurs partisans.
5. Les membres du gouvernement utilisent les ressources publiques pour financer leurs campagnes sous prétexte de travailler pour le développement du pays.
6. Les votes des projets de loi au Parlement est par moment influencé par des motifs égoïstes, échange d'argent et faveur en retour. Il dépend aussi des inclinations politiques de quelqu'un qui peut être influencé par le tribalisme, le népotisme et d'autres considérations.

d) Forme et dimension légale

Il y a des lois et règles en place pour régler le comportement, les activités et les opérations des individus dans la société.

Ces lois sont faites pour augmenter l'harmonie, et maintenir la paix et l'ordre et faire respecter la loi.

En effet, dans les situations où les individus membres de la société font fi des règles et règlements en toute impunité et dans les circonstances où l'application de la loi est de rigueur, il existe des défaillances de respect des droits comme résultat des commissions, ou omissions, cela constitue une forme et dimension légale de la corruption.

**Exemples :**

1. Un travailleur qui a été lésé dépose sa plainte au tribunal de travail. Le tribunal tranche en sa faveur, mais l'employeur ne se conforme pas à la décision du tribunal. A défaut des moyens coercitifs, l'employeur se résigne dans son refus d'appliquer les dispositions arrêtées par le tribunal.
2. Un suspect, en détention préventive, est torturé pour qu'il avoue.
3. La police n'arrive pas à mettre la main sur un politicien qui a commis une infraction et à l'amener devant le Tribunal à cause de son rang dans la société.
4. Un accusé corrompt un magistrat pour qu'il tranche en sa faveur.
5. Un avocat obtient de l'argent du client auprès d'un tiers et refuse de le lui transférer. Malheureusement, le client ne peut pas poursuivre l'avocat à cause des procédures encombrantes et onéreuses.

#### e) Forme et dimension psychologique

Chaque société a ce qu'elle valorise comme cadeaux. Cependant, il y a des situations et circonstances où le donateur, le destinataire ou tous les deux ont des motifs cachés. Eu égard à cela, le donateur est déterminé à travailler sur la psychologie ou l'esprit du récepteur pour qu'il puisse s'ouvrir en faveur d'une affaire ou une transaction, cela consciemment ou inconsciemment. Dans cette dimension, il y a aussi l'élément consistant à enlever les émotions et convictions de gens pour gagner leur faveur et appui.

#### **Exemples :**

1. Les leaders créent de l'euphorie, spécialement pendant les élections pour détourner l'attention des gens de la réalité. Ceci pourrait résulter d'une énorme excitation de l'électorat afin de l'amener à voter pour les candidats qu'ils ne pouvaient pas voter dans des circonstances normales.
2. Un leader religieux crée une situation de peur à travers les prédications et prophéties irréalistes pour mobiliser les croyants de commettre eux-mêmes une action particulière.
3. Un policier, un huissier du tribunal, un agent foncier se comportent de manière à suggérer qu'ils ont besoin d'une corruption ou d'une faveur en échange d'un service.

#### f) Forme et dimension environnementale

Dans chaque société, il y a entente sur les manières d'utiliser et de conserver les ressources naturelles. Il existe plusieurs normes et réglementations qui régissent les divers secteurs de l'environnement telles que l'eau, les forêts, les minerais, la pêche, la faune et même l'air.

Ces normes et réglementations sont faites pour s'assurer qu'il n'y a pas de privation et épuisement des ressources pour les membres de la société d'aujourd'hui et de demain. Dans une situation où certains membres de la société utilisent les ressources au détriment du bien commun, alors cela constitue une forme et dimension environnementale de la corruption.

#### **Exemples :**

1. Certains pêcheurs engagés dans des activités de pêche illégitime et illégale telles que l'utilisation des produits chimiques toxiques qui n'affectent pas seulement les poissons mais aussi la biodiversité.
2. Une usine, en complicité avec l'autorité locale, évacue ses déchets toxiques dans une rivière et aucune action n'est entreprise contre elle.
3. Une autorité abdique son rôle de fournir les services de base tels que la provision des toilettes publiques, le système d'égout et drainage, la collection des ordures et l'éclairage public, malgré la collection des impôts auprès du public.

### g) *Forme et dimension culturelle*

Chaque société a sa propre culture. La culture est un « tout » complexe qui comprend les traditions, langue, coutumes, normes et croyances. Elle est importante parce qu'elle promeut la solidarité et donne une unique identité à un groupe particulier des gens. Elle est aussi significative parce qu'à travers elle, les gens sont capables de s'adapter au changement de circonstances et d'environnement. La culture est dynamique et est affectée par le temps, les ressources, l'éducation et d'autres aspects du changement social.

Eu égard à cela, certaines traditions, positives à une époque donnée, deviennent démodées ou négatives actuellement.

Cependant, il y a d'autres aspects de la tradition qui sont incompatibles avec la vie moderne et le développement. Dans une situation où des individus membres de la société falsifient leurs valeurs culturelles pour gagner un avantage excessif sur les autres gens ou temporairement adoptent un schéma culturel particulier pour la commodité ou un gain financier, ceci constitue une forme et dimension culturelle de la corruption.

#### **Quelques exemples :**

1. Une personne venant d'une communauté avec une culture différente imite les valeurs et pratiques d'une autre communauté pour un gain financier ou des faveurs.
2. La dot et le processus entier de la célébration du mariage, une valeur culturelle qui a été commercialisée.
3. Une famille considère le mariage de leur fille comme un moyen d'acquérir la richesse de la belle-famille. Ceci implique que la belle-famille est forcée de prendre la responsabilité de la famille de la mariée.
4. Un leader politique change son identité politique pour un gain politique ou un appui matériel d'une communauté différente.

### h) *Forme et dimension religieuse*

La religion est un phénomène universel qu'on trouve dans la plupart des sociétés dans le monde. Comme dans la culture, la religion varie d'une société à l'autre.

Les croyances et pratiques religieuses sont grandement influencées par l'environnement et diffère d'un environnement à un autre. C'est à travers la religion que les membres d'une société sont capables d'établir une relation avec le monde surnaturel. Ce bon rapport avec le monde surnaturel permet d'attirer les bénédictions, la paix éternelle, la grâce, la pitié, la protection, le salut, la rédemption, la faveur et la préservation des membres de la société. Ceux ayant un bon rapport avec le monde surnaturel croient qu'ils vivront une meilleure vie ici, après.

Chaque religion est guidée par des doctrines spécifiques qui sont supposées faciliter l'adhésion des partisans et des croyants.

Les doctrines, les enseignements et dogmes d'une religion sont interprétés et dirigés par les leaders religieux qui croient avoir eu un appel et sont considérés comme intermédiaires entre les individus et le monde surnaturel.

Dans une situation où les leaders religieux interprètent mal et/ ou diluent les enseignements et doctrines pour exciter ou provoquer l'émotion auprès de la population et les fidèles, ceci constitue une forme et dimension religieuse de la corruption.

### **Exemples :**

1. Certains leaders religieux et leurs adeptes exposent l'ignorance, le fanatisme et le fondamentalisme qui résultent de la misère, aux autres individus et sociétés.
2. Certains leaders religieux incitent leurs adeptes de vendre toute leur propriété et même de sacrifier les êtres humains sous prétexte de remplir les conditions d'aller au ciel.
3. Les gens deviennent violents et recourent au meurtre au nom de la religion.

#### *i) Forme et dimension de la société civile*

Les organisations de la société civile jouent un rôle significatif dans chaque communauté dans différents secteurs. Elles ont été au premier rang dans la défense de la démocratie, des droits de l'homme et complètent le gouvernement dans le développement de la communauté, au niveau national et international.

Autant que ces organisations de la société civile ont été reconnues pour leur contribution en façonnant la vie sociale, économique et politique du peuple, elles ont d'une manière ou d'une autre été impliquées dans les pratiques de corruption.

### **Exemples :**

1. Certaines organisations de la société civile sont engagées dans une compétition négative telle que : la chasse aux sorcières, le chantage, le népotisme, le tribalisme, les biens mal acquis et le détournement des fonds et ressources.
2. Certaines organisations de la société civile déposent de faux rapports financiers et narratifs au gouvernement, aux partenaires du développement et aux bailleurs de fonds.
3. Certaines organisations de la société civile concourent négativement à l'accession et au contrôle des fonds et ressources du donateur et sont impliquées dans l'égoïsme, l'avidité, le patronage du donateur et la conspiration.

4. Le staff au niveau des bailleurs de fonds entre en connivence avec certains individus du gouvernement ou de certaines organisations de la société civile pour canaliser l'argent aux projets imaginaires ou gonfler les budgets pour leurs gains personnels.
5. De bons projets proposés ont été rejetés en faveur des mauvais qui appartiennent aux membres de famille et amis de ceux qui approuvent les projets.
6. Les médias ont été au premier rang pour déterrer les scandales de la corruption dans notre société à travers les journaux d'investigation et d'alerte. Cependant, par moment certaines sections des médias ont été compromises en déformant et en informant mal le public, à un prix.
7. Certains journalistes ont été accusés d'être membres du personnel de certains politiciens, personnes influentes, partis politiques ou autres institutions, ou sollicitent de l'argent aux citoyens redoutables dans le but de se rassurer que leurs histoires sont diffusées ou publiées.

*j) Forme et dimension internationale*

La communauté des bailleurs de fonds a joué pendant un long moment un rôle majeur dans l'appui à la démocratie, la bonne gouvernance et le développement dans notre pays. Ceci sous forme d'assistance financière et technique ainsi que les subventions à travers le gouvernement et les organisations de la société civile.

Alors que ce geste est reconnu et encouragé, il y a eu des moments où certains individus au sein de la communauté des bailleurs des fonds et les multinationales ont conspiré avec les autorités et le gouvernement ainsi que les acteurs du secteur privé, pour détourner la part de l'assistance pour des profits personnels.

**Par exemple, il y a eu des moments où :**

1. Le bailleur de fonds a influencé certains fonctionnaires du gouvernement d'initier de projets non viables, qui n'ont pas d'impact direct sur la population locale, mais pour leurs propres intérêts. La plupart de ces projets sont faits pour fournir de l'emploi et les marchés pour leurs biens.
2. Les taux d'intérêt fixés sur certains prêts accordés aux gouvernements par les bailleurs de fonds sont d'habitude exorbitants et amènent à une lourde redevance ou dette.
3. Certaines conditions du bailleur affectent les structures socio-économiques et politiques des pays récepteurs. Ceci a contribué à un certain niveau à accroître la pauvreté et la corruption.



## 2 Niveaux de la corruption

Comme c'est le cas avec les formes et dimensions, il y a aussi divers niveaux de corruption telle qu'individuelle, au niveau de la famille, de la communauté, national, régional et international. La corruption, cependant, peut être classifiée en deux catégories majeures : la petite et la grande corruption.

### a) Petite corruption

Ce niveau de corruption est trouvé dans les interactions et les relations du jour au jour dans une société. Elle comprend d'habitude les petits cadeaux, faveurs ou rétributions.

#### **Exemple :**

- corruption pour un processus rapide d'obtention des certificats de naissance, cartes d'identité nationale et passeports ;
- corruption pour obtenir des services de santé dans des hôpitaux publics ;
- corruption du personnel de sécurité pour accéder aux bureaux et fonctions ;
- corruption pour trouver les dossiers perdus dans les bureaux de l'Etat ;
- donner des cadeaux pour obtenir de résultats favorables dans les cours et tribunaux et même à l'école ;
- contribution forcée ou déductions par les employeurs ou leaders ;
- corrompre les assistants des chefs pour obtenir des services ;
- offrir un pourboire pour obtenir l'immatriculation d'un véhicule, carte rose et licences ;
- corrompre pour faciliter un processus rapide de retrait des avantages (ou allocations) ;
- corrompre pour sauter les queues dans les postes et banques ;
- surcharger les passagers dans les véhicules des services publics ;
- corrompre les anciens pour obtenir de résultats favorables à l'occasion des disputes ;
- corrompre pour obtenir les admissions aux écoles et collèges ;
- corruption des inspecteurs de l'éducation par les enseignants pour obtenir des promotions ;
- corrompre les agents de recrutement pour obtenir le recrutement ou l'emploi pour quelqu'un qui n'a pas de qualification requise.

## *b) Grande corruption*

Ce niveau de corruption comprend des affaires majeures. Elle correspond d'habitude au pillage d'argent et ressources à travers des missions, des accords, conventions et programmes de financement. A ce niveau, la corruption peut devenir systématique et structurelle.

Voici des exemples de cette catégorie de corruption :

- Donner une commission ou une rétribution aux fonctionnaires de l'Etat pour être retenu comme fournisseur des biens et services ;
- Importer des biens sans payer les taxes ;
- Débloquer des frais pour des routes non construites ou construction des routes de mauvaise qualité ;
- Fixer des prix exorbitants pour des marchandises et services de mauvaise qualité ;
- Corrompre pour être exempté de payer les dettes publiques ;
- Coaliser avec des individus influents pour contourner le remboursement du prêt de la banque ;
- Saisie du patrimoine public et maisons de l'Etat ;
- Détournement des ressources publiques par l'autorité ou des individus influents pour des gains privés ;
- Paiement pour des projets inexistantes ou de services non rendus ;
- Détournement des fonds destinés à la lutte contre le VIH/SIDA et la pauvreté pour des gains privés par les ONGs et les institutions gouvernementales.

### **Questions pour discussions :**

1. Citez d'autres formes et dimensions de corruption qui existent dans votre communauté.
2. Exposez brièvement quelques cas de corruption rencontrés dans votre communauté.
3. Laquelle de la forme de la corruption est la plus nuisible à la nation ? Commentez votre réponse.
4. Donnez d'autres exemples de la petite et de la grande corruption.

## CHAPITRE II : TYPES DE CORRUPTION

Il y a différents types de corruption dans la société tout comme il y a différentes formes et dimensions. Ils comprennent : tricherie, pillage, système, bureaucratie, transaction, extorsion, népotisme, partisane (fanatisme), tromperie, défensive, témoignage et don, promesse, électorale, sexuelle...

### 1. Tricherie

La tricherie est l'un des types les plus communs de la corruption dans nos interactions ou relations de chaque jour. Elle est d'habitude perpétuée par un ou plusieurs individus qui sont là pour influencer ou déformer la vérité pour leurs intérêts égoïstes.

#### Exemples :

1. Un individu cherchant l'emploi triche en disant qu'il a des qualifications particulières et présentes des fausses pièces, des faux titres pour obtenir un emploi ou faveur ;
2. Quelqu'un triche ou trompe son âge pour obtenir un certificat de naissance, passeport ou même une carte d'identité ;
3. Quelqu'un se présente comme un orphelin, un indigent ou un veuf ou veuve pour avoir une assistance financière ou une faveur d'une organisation ou d'un individu ;
4. Un Directeur d'école coopère avec les enseignants, les superviseurs et les élèves pour obtenir frauduleusement, en avance, les papiers d'examen pour divulguer les côtes aux élèves.

### 2. Pillage

Ce type de corruption implique le transfert d'argent ou des biens d'une destination à l'autre. Cela comprend aussi le détournement des biens et services d'une destination donnée à l'autre.

#### Exemples :

1. Des fournisseurs coopèrent avec des individus influents dans les secteurs public et privé pour percevoir des taxes exorbitantes pour les biens et services non rendus ;
2. L'argent contribué par la communauté pour construire un dispensaire a mystérieusement disparu ;
3. Des millions de fonds publics ont été gaspillés pour asphalter des routes inexistantes.

4. L'histoire d'un Ministre africain qui a visité son ancien camarade d'université qui était aussi Ministre dans le gouvernement Chinois. Le Ministre africain était surpris de voir qu'en peu de temps, son collègue a acquis de richesse et vivait dans une magnifique villa.

Le Ministre africain lui demande : « Comment es-tu acquis toute cette richesse ? » Le Ministre Chinois dit et réplique : « Pourquoi es-tu surpris ? Je voudrais que tu regardes dehors, vois-tu cette route ? » « Laquelle ? » Demanda son invité. « Celle-là, le 10% de cette route sont allés dans ma poche et tous les Chinois font cela ».

Quand le Ministre Chinois visita son collègue africain, il fut choqué de voir la richesse accumulée par ce dernier après s'être plaint de sa pauvreté quelques mois passé.

Alors le Ministre africain joyeusement répond : « J'ai appris une grande leçon quand je vous ai visité. Vois-tu cette route ? » Le Ministre Chinois a regardé mais il n'y avait pas de route. Le Ministre africain dit : « Il y avait un contrat lucratif où j'ai reçu des millions pour la construction de cette route et ce que j'ai fait c'était d'empocher les 90% de ce qui était alloué à cette route. Ainsi, la route est encore sur papier, ne perd pas le temps de regarder dehors. Voilà comment j'ai acquis toute cette richesse. »

5. Un exemple scandaleux du pillage : une conspiration entre les autorités du gouvernement et les agents d'une compagnie minière internationale qui ont pillé de millions d'argent de taxes comme compensation pour des exportations non existantes de l'or et de diamant. C'est l'un des plus grand scandale en Afrique.

### **3. Corruption systémique**

C'est le type de corruption où le vice a été institutionnalisé ou accepté informellement comme une partie et parcelle des procédures de la conduite publique ou privée des affaires d'un pays ou d'une organisation. Il y a des organisations et institutions du gouvernement qui ont érigé la corruption en système par la nature de leurs établissements et opérations.

#### **Par exemple :**

1. Les restrictions dans les us et coutumes au sein du commerce donnent aux commerçants la motivation de corrompre les agents qui donnent les licences du commerce ou qui contrôlent l'importation des produits. En même temps, les agents qui contrôlent les licences d'importation ont tendance à demander une rétribution auprès des commerçants sachant qu'ils n'ont pas autre option pour importer les marchandises ;
2. Un homme d'affaires qui dirige une boucherie, doit donner à l'agent de la santé publique un morceau de viande chaque fois qu'il y a inspection.

#### **4. Corruption transactive**

La corruption transactive est le type de corruption, qui résulte des affaires entre les individus ou les parties. Cela peut aussi arriver quand la nature de la transaction est illégale ou illégitime ou quand les parties dans l'affaire veulent obtenir la plus grande part de bénéfice au détriment des autres.

Il y a beaucoup d'exemples de corruption transactive dans le système d'obtention et de livraison dans notre société aujourd'hui.

Le système est directement et/ou indirectement prédisposé à la corruption à travers les procédures de livraison et d'obtention qui ont des prétextes souvent exploités par les agents corrompus et les fournisseurs.

#### **Exemples :**

1. Un fournisseur a reçu un contrat pour fournir des uniformes d'une qualité particulière à une école. Le fournisseur s'entend avec le Directeur pour non seulement hausser le prix mais aussi autoriser la fourniture des uniformes non standard ;
2. Un Docteur d'un hôpital public, s'entend avec ses confrères d'un hôpital privé et les pharmaciens pour détourner des médicaments et produits pharmaceutiques destinés à la population.

#### **5. Extorsion**

C'est l'usage de la force, de l'intimidation, des menaces physiques ou autres sur un individu ou une institution dans le but d'obtenir une protection, une faveur ou un avantage excessif sur les autres concurrents.

Les incidences communes d'extorsion arrivent souvent dans la société quand un individu ou une institution est contraint d'offrir une rétribution ou une faveur à ceux qui ont de l'autorité ou une position influente pour la protection.

#### **Exemples :**

1. Certains hommes d'affaires propriétaires des bars doivent payer des frais de protection à la police pour qu'ils opèrent au-delà des heures fixées ;
2. Un groupe de gens forme un cartel pour diriger, contrôler et faire payer illégalement des frais sur les véhicules de service public et certaines routes. Ceci ne résiste pas au fait qu'il existe une loi claire qui régleme les opérations de véhicules publics.

#### **6. Népotisme**

C'est le type de corruption où les individus utilisent leur position dans la société pour donner des opportunités ou faveurs à leurs parentés et amis au détriment des individus qualifiés et institutions. En cela, le mérite, la compétence et autres

critères établis d'accèsion et de contrôle des ressources, opportunités et services sont compromis.

### **Quelques cas de népotisme :**

1. Des personnes non qualifiées et retraitées avec des passés douteux ont été hissées à des positions publiques clé telles que les para-étatiques, les ministres, à cause de leurs relations passées ou présentes avec les autorités ou des gens influentes dans le gouvernement ou dans le secteur privé ;
2. Dans les institutions religieuses, certaines personnes non qualifiées ont eu des positions justes parce qu'ils ont des relations avec le prêtre, le pasteur, l'évêque, une religieuse ou un ancien de l'église ;
3. Contrats et offres pour l'obtention des facilités médicales et médicaments aux hôpitaux et dispensaires qui sont donnés aux parents et amis des comités de gestion et/ou au staff.

Généralement, la corruption népotisme comprend l'engagement ou la provision des opportunités, en biens et services sur base ' desquels tourne la technique.

### **7. Corruption partisane**

Ce type de corruption consiste à ce que les individus ou institutions accordent des faveurs ou corruption à ceux qui ont l'autorité pour orienter les décisions d'une Cour (tribunal) dans un crime dont ils sont accusés. Cela implique des situations où des individus accusés de ce même crime sont sélectivement arrêtés, poursuivis ou inculpés.

#### **Exemple :**

Un individu ou une institution coupable d'une infraction ou d'un délit corrompt pour ne pas être déclaré coupable et s'il est déclaré coupable, la sanction est atténuée.

### **8. Tromperie**

Ce type de corruption est quelques fois considéré comme la contre-façon et implique l'accès aux intérêts et au contrôle des biens, opportunités et services où la compensation se fait à travers la fraude et mauvaises présentations des dépenses.

#### **Exemples :**

1. Les agents des divers services publics et privés, l'autorité locale, les confessions religieuses ou le gouvernement et autres institutions publiques sont impliqués dans la fraude des recettes en réclamant la nourriture, l'accommodation et le voyage sans contracter les dépenses ;

2. Même si la dépense a été contractée, les réclamations sont soit retouchées soit exagérées ;
3. Les individus falsifient les en-têtes des lettres des institutions, signatures, certificats de bonne conduite, documents de voyage, permis de conduire, certificats d'examen et autres documents nécessaires pour accéder aux ressources, opportunités et services ;
4. Au moment où certains cas de fraude et tromperie ont été remarqués et dénoncés, beaucoup d'autres ne le sont pas encore.

## **9. Corruption défensive**

C'est le type de corruption où les individus et/ou institutions avec un intérêt particulier, donnent des faveurs ou rétributions aux gens ayant l'autorité pour qu'ils continuent à perpétuer ou à jouir des biens et services illégaux et illégitimes.

Ce type commun de corruption défensive arrive quand un individu, groupe ou institution paie une certaine somme d'argent ou fait une faveur à un autre individu, groupe ou institution ayant le pouvoir pour qu'il continue ses entreprises illégales. Dans ce cas, la corruption ou faveur est faite pour s'assurer la défense à partir de l'autorité

### **Autres exemples de la corruption défensive :**

1. Un propriétaire d'un kiosque sur une route interdite offre aux agents communaux 4.000 FC chaque mois pour qu'il continue à opérer sans crainte d'être démoli ;
2. Il y a plusieurs allégations ou cas réels de paiement criminel ou corruption des officiers de police pour prêter, louer leurs fusils, uniformes ou même pour les couvrir quand ils entreprennent les activités criminelles ou quand ils sont arrêtés ;
3. Un directeur d'école s'entend avec les auditeurs pour couvrir une appropriation illégale des fonds de l'école ;
4. Des criminels bien connus sont arrêtés et détenus en prison, la corruption les favorise à disparaître de cette garde dans des circonstances mystérieuses.

## **10. Témoignage et pourboire**

Cette forme se réfère à une action qui implique un individu ou une institution donnant un cadeau en échange des services offerts ou attendus. Ceci ne résiste pas au reproche du fait que ces services sont offerts dans le cours normal des fonctions.

## **Les autres incidents sont :**

1. Des aumônes ou des « tiens-pour-toi » sont offerts comme moyen d'influencer des décisions, comportements, attitudes, actions ou inactions par des individus ou organisations ;
2. Un agent public approuve un projet et au lieu d'aller inspecter l'évolution de ce projet, on lui donne une chèvre, une poule ou un taureau ;
3. Un notable, un chef-assistant, un commissaire de district, un conseiller, un député, un ministre et même le président reçoivent anticipativement un pourboire d'un individu ou d'un groupe d'individus, pour l'engagement d'une parenté, pour l'obtention d'une offre ou une nomination dans une entreprise, pour la supervision d'un projet de développement tel que la construction d'une route, d'un hôpital ou d'une école.

Le rayon d'action de ce genre de corruption va de plus simple tel que : une poule, une montre, une radio, des habits, une chèvre, un mouton, une vache ou un taureau, au plus large tel qu'un ordinateur, une cuisinière, un véhicule, un lopin de terre, etc.

## **11. Promesse**

Ce type de corruption est commis quand un individu ou un leader promet des choses aux gens et cela comme une stratégie pour obtenir leur appui au moment favorable.

Le plus commun exemple est l'aspiration des candidats aux sièges politiques tels que les députés, les mandataires publics, les ministres ou lors des campagnes électorales. Cependant, une fois élus, ils ne tiennent pas leur promesse et même certains nient d'avoir fait des promesses.

**Un autre exemple** : un homme demande aux volontaires de l'aider à pousser sa voiture et qu'il leur donnera quelque chose en contrepartie. A la fin il ne réalise pas la promesse faite.

## **12. Corruption bureaucratique**

Ce type de corruption intervient quand la livraison des biens et services dans une institution publique ou privée est gênée par les procédures. Dans une institution bureaucratique, il existe des procédures qui gênent la livraison effective des biens et services.

### **Exemples :**

1. Les manoeuvres et démarches des agents pour l'octroi d'une carte d'identité, d'un document académique (lettre de recommandation au stage, attestation de réussite), même si l'intéressé a dûment payé la somme requise.

En revanche, une rétribution les amènerait à accorder dans les meilleurs délais les documents demandés.



2. On rencontre aussi ce type de corruption dans les procédures d'acquisition de passeport, cartes de perte de pièce et attestations diverses (de naissance, de bonne vie et moeurs, d'aptitude physique, etc.).
3. Au guichet de l'Office Congolais des Postes et Télécommunications, « OCPT », l'Agent de douane a demandé à une cliente venue retirer son colis lui envoyé de l'Europe de donner de l'argent (500 FC) afin d'éviter la fouille de son colis. Cet argent remis n'est pas allé à la caisse. En réalité, même si le contrôle avait lieu, il n'y aurait rien à payer.
4. A l'Aéroport de N'djili, lors de la vérification des documents de voyage, un Agent de la DGM, au lieu de procéder à un contrôle minutieux des différents documents d'une européenne, a plutôt fait un geste discret de demande d'argent par les doigts, argent qu'elle a mis dans sa poche (geste qui traduit dans les habitudes locales une pratique d'extorsion), tout en n'exécutant pas son travail auprès de quiconque s'acquitte spontanément du don. Elle laisse donc passer tout bienfaiteur donneur de sucrées.

### **13. Corruption électorale**

Ce type de corruption intervient dans le processus d'organisation, de gestion des élections à différents niveaux et temps. La mauvaise pratique électorale se manifeste dans les élections nationales et locales.

Par exemple, au niveau local, la fraude électorale se retrouve dans les élections au niveau des écoles, des groupes d'aide, des syndicats, des confessions religieuses, des corporations pendant qu'au niveau national, la fraude électorale implique l'élection des leaders politiques, des députés, du Chef de l'Etat.

Chaque institution ou groupe a établi des règles, réglementations et procédures pour accéder à des postes vacants. Ces règles sont postes pour assurer que l'institution ou groupe réalise des élections libres et transparentes.

Quand certains membres d'un groupe ou institution font fi de ces règles pour gagner un énorme avantage sur les autres acteurs ou quand un membre offre une rétribution, alors cela constitue une corruption électorale.

#### **Exemples :**

1. Les candidats dans une élection offrent une rétribution pour influencer les agents électoraux ou l'électorat de voter en leur faveur.
2. Il y a aussi des cas où les candidats, en dehors de la corruption, peuvent recourir à l'intimidation, aux enlèvements, à la violence ou au quadrillage de l'espace électoral.
3. A l'occasion des élections syndicales, les observateurs ont, au cours de la cérémonie d'installation de la délégation syndicale élue d'une entreprise de Kinshasa, posé la question de savoir pourquoi les Inspecteurs assistent des scènes de corruption des travailleurs par certains syndicats et

employeurs sans sévir les coupables et eux-mêmes sont devenus des complices. Deux d'entre eux répondront en ces termes « voyez notre âge, vous savez que nous ne sommes pas bien payés, et si nous ne faisons rien, comment allons nous nouer les deux bouts du mois ? Et à la retraite, nous ne pouvons nous attendre à une sécurité sociale quelconque. Il vaut mieux être servi de cette manière ».

#### **Autres cas de ce type de corruption :**

4. Certains électeurs sont amenés à voter pour un candidat ou un parti sur base des cadeaux reçus tels que nourriture, pagne, T-shirts et autres faveurs comme moyen d'influencer leur choix aux élections ;
5. Les nominations au sein d'un parti sont caractérisées par des mauvaises pratiques telles que : promesses d'argent et d'emploi, intimidation des électeurs et des opposants, trucage des bulletins de vote et même l'usage de faux certificats de nomination ;
6. Lors des élections syndicales, le lieu de réunion est changé en dernière minute pour confondre les délégués, entre-temps, on informe seulement les délégués alliés aux agents corrompus ;
7. Certains agents de groupes d'aide manipulent les procédures pour s'assurer qu'ils restent au service à jamais.

Plus souvent, il n'y a pas d'élections dans les associations caritatives ou philanthropiques, les syndicats et les autres associations mais plutôt la sélection et l'endossement, ce qui constitue en soi une contravention. Il n'est pas étonnant que certains agents dans les syndicats et associations diverses soient aussi vieux que leurs organisations elles-mêmes.

#### **14. Corruption sexuelle**

C'est le type de corruption qui implique l'usage ou l'utilisation des faveurs sexuelles pour permettre à un individu (homme ou femme) d'avoir accès au service, à l'emploi (engagement), aux ressources et opportunités au sein des institutions publiques ou privées. Des femmes sont forcées à commettre des actes sexuels avec leurs présumés employés mâles en échange d'un emploi ou d'une faveur.

Il y a des allégations des femmes qui ont obtenu leurs nominations et promotions à cause de leur pouvoir sexuel au détriment du mérite, de l'expérience, des qualifications techniques et qualités particulières.

#### **Autres exemples de la corruption sexuelle :**

1. Des employeurs et/ou des autorités gouvernementales harcèlent sexuellement leurs secrétaires femmes ou leurs inférieures en les menaçant d'être renvoyées ou rétrogradées en cas de refus ;

2. Dans certaines écoles et autres établissements d'enseignement, enseignants, tuteurs et instructeurs favorisent les femmes à cause des relations sexuelles qu'ils ont avec les bénéficiaires. Dans ce cas, les étudiants mâles compétents et capables en pâtissent ;
3. Les leaders politiques tels que conseillers, députés et autres autorités officielles des partis se livrent dans le harcèlement sexuel de ceux (hommes ou femmes) qui cherchent un emploi ;
4. Les leaders religieux diabolisent les hommes et harcèlent les femmes adhérentes et sympathisantes ;
5. Les parents forcent leurs filles d'avoir des relations sexuelles avec des personnes influentes dans la société en échange des services ressources, emplois (engagement) et opportunités de stage.

**Questions pour discussion :**

1. Citez les autres types de corruption rencontrée dans votre communauté.
2. Citez deux incidents pour chacun de types que vous avez identifié dans la première question.
3. Que savez-vous de l'expression « tiens-pour-toi » dans notre pays ?
4. Donnez d'autres exemples de corruption pour chaque catégorie.

### **CHAPITRE III : LES PRATIQUES DE CORRUPTION DANS LES SERVICES PUBLICS ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EN R.D.C.**

Lorsqu'on examine la gouvernance publique depuis l'accession du Congo à la souveraineté internationale, on relève généralement la déliquescence qui a élu domicile progressivement dans ce tissu socio-politique et socio-économique de la nation.

En effet, les pratiques de corruption soulèvent seulement un pan de la toile qui peut donner l'idée de l'ampleur et de la gravité de la gangrène qui ronge le corps de la société congolaise.

Le poids de la misère sociale et de la résignation qui en découle a engendré une culture nouvelle faite de spiritualité, du désespoir et d'absences de valeurs et principes moraux et éthiques de référence.

Non seulement l'état de conscience n'inscrit plus cette pratique comme un mal mais si peu qu'on se réveille pour s'en débarrasser, le phénomène ne révolte plus. Comme le dévoiement général au sein des services publics, le Congolais vit avec la corruption au quotidien

Le rapport de RADD (Réseau d'action pour la Démocratie et le Développement) montre que les pratiques de la corruption vont au-delà de la corruption stricto sensu. Elles comprennent aussi bien les pratiques de la concussion que d'autres similaires pour renflouer les poches du fonctionnaire au détriment de l'Etat et du citoyen.

L'Etat congolais ayant été pris en otage par une infime minorité qui le saigne à blanc. Et si la misère a un côté paralysant, elle a aussi un côté de stimulant du génie humain. Ce dernier peut être un génie du bien et souvent celui du mal. La lutte pour la survie lorsque les lendemains sont incertains ont conduit le fonctionnaire congolais comme tout autre citoyen d'ailleurs, à imaginer et mettre en place des pratiques multiples et diversifiées pour sa survie et celle de sa famille.

Le plus souvent, ces pratiques consistent à arrondir les fins du mois notamment par une seconde et même une troisième activité rémunérée (extra muros), ou par un commerce exercé directement ou indirectement, qu'il soit légal ou illégal.

Cet arrondissement se fait surtout dans le cadre de l'exercice même de ses fonctions publiques officielles : administration publique, forces de sécurité et de l'ordre, Police, Armée, services d'intelligence, enseignement, justice, santé, etc.

Chaque fonctionnaire, chaque détenteur d'une parcelle du pouvoir de l'Etat et ou d'un de ses attributs, arrondit les fins du mois en utilisant l'instrument et le pouvoir de l'Etat à sa disposition à travers notamment le fusil, le stylo, le jugement, le stéthoscope ou la seringue, la craie, comme facteur personnel de production.

Même celui qui n'a pas cet instrument, mais qui se trouve dans la chaîne de la bureaucratie comme planton par exemple, monnaie ses mains et ses pieds. La pratique est ainsi acceptée de part et d'autre et le paiement fait par le citoyen au-delà du coût réel du service administratif n'est plus une contrepartie corruptive mais un droit.

Ainsi sont établis les techniques et mécanismes de prédation de l'Etat (détournements, vols, concussion, escroquerie).

Dans cet exercice, chacun cherche à y trouver son compte. L'ingéniosité et la créativité en astuces, techniques, instruments et mécanismes de prédation sont à la hauteur de la misère du fonctionnaire.

Le système bureaucratique congolais comprend de nombreuses étapes et de nombreux intermédiaires qui l'alourdissent dans toutes ses filières.

Devant l'ostentation des détenteurs du pouvoir et des personnalités qui contrôlent les rouages clés de la prédation, la misère au quotidien ne peut que pousser les fonctionnaires à développer leur génie. Pourquoi respecterait-il l'intégrité morale et professionnelle, alors qu'il fait lui aussi partie de la chaîne de la prédation ? Il devient ainsi un simple outil, sans qualité d'être humain.

Ceci apparaît aussi quand il s'agit de taxer les services fournis par l'Etat. D'une part les prix des services diffèrent d'une Commune à l'autre et aussi les services les plus taxés sont ceux à nécessité sociale tels que : permis d'inhumation, attestation de sans emploi, autorisation de sortie, passeport ordinaire, acte de mariage, bornage et mesurage de terrain, etc.

Ainsi pour le citoyen, le coût du service comprend le coût officiel de la prestation, celui des dessous de table payés à chaque rouage d'acheminement ou de traitement du dossier, celui des services parallèles, des intermédiaires et autres commissionnaires, des fournitures. En plus de cela, il faut ajouter les va-et-vient vers le bureau ou le siège qui offre les services, bref, le temps et l'énergie consacrés.

Ce fait social institutionnalisé, faisant partie des règles de jeu du système de gouvernance qui porte les valeurs de résignation, d'impuissance ou de complicité, ne soulève plus d'indignation, ni de résistance ou de révolte. Il faut motiver le fonctionnaire dit-on, car l'Etat, informatisé n'existe qu'à travers les individus et les instruments qu'il a mis à leur disposition.

### **Caractéristiques de l'Etat**

Un Etat qui se veut digne est celui qui met en place trois catégories des politiques : social, économique et politique.

Du point de vue social, ses politiques doivent viser :

- la répartition équitable des revenus ;
- la satisfaction des besoins essentiels du travail et de la famille ;
- la valorisation de la personne du travailleur : le respect des droits.

En rapport avec l'article 39 des Statuts du personnel de carrière des services publics de l'Etat, les avantages suivants lui sont reconnus :

- des allocations familiales pour enfant en charge ;
- des soins de santé et des frais médicaux ;
- de l'indemnité de logement ;
- de l'allocation d'invalidité ;
- des frais funéraires ;
- des frais d'équipement ;
- des frais de transport et de voyage ;
- des actions de crédit et des avances du traitement.

Les conditions d'octroi et les montants y afférents sont déterminés mutatis mutandis comme dans le cas de la prime. Les avantages sociaux de nature pécuniaire sont exemptés de toute imposition fiscale. De toutes les façons, pour avoir une bonne politique salariale, il faut avoir à l'esprit les objectifs à atteindre, les critères et les méthodes de fixation des salaires.

Du point de vue économique, ses politiques doivent viser :

- l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages de manière à stimuler la production intérieure ;
- l'amélioration de la productivité des travailleurs et du rendement de l'entreprise ;
- la mise en réserve d'une partie de son salaire pour contribuer à l'épargne nationale.

Du point de vue politique :

La politique doit viser le système de répartition des revenus entre différentes catégories de la population, notamment entre les hauts cadres politiques et la base, entre les cadres supérieurs des entreprises et les manœuvres ordinaires.

En ce qui concerne les critères de référence, ceux par rapport auxquels seront fixés les salaires sont :

- le coût de la vie,
- le niveau des prix,
- le niveau général des salaires,
- la capacité de paiement des entreprises,
- la classification des emplois ;
- la tension salariale entre le sommet et la base,
- la part du revenu prélevé par le fisc,
- la situation économique ;
- la santé de la monnaie.

Ce cadre normatif comprend deux volets importants international et national qui comprennent :

Sur le plan international :

- l'article 7 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- l'article 15 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples,
- l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- l'article 14 de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme,
- l'objectif de la politique sociale contenue dans la Charte sociale européenne,
- la Convention 26 et la recommandation 30 de 1928 concernant l'institution des méthodes de fixation des salaires minima;
- la Convention n° 95 et la recommandation 85 de 1949 sur la protection de base,
- la Convention n° 100 et la recommandation n° 99 de 1951 sur l'égalité de la rémunération,
- la Convention 117 de 1962 concernant les objectifs et les normes de base de la politique sociale,
- la Convention n° 131 et la recommandation n° 135 de 1970 concernant la fixation des salaires minima notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement,
- la Convention n° 168 et la recommandation 176 de 1988 sur la protection de l'emploi et la protection contre le chômage,
- la Convention 144 et la Recommandation 152 sur la Consultation tripartite relative aux normes internationales du travail,
- la Convention 129 et la recommandation 113 sur la Consultation aux échelons industriel et national de 1960,
- la Résolution concernant la consultation tripartite au niveau national sur la politique économique et sociale.

Sur le plan national et dans le but de résoudre les problèmes des salaires et d'améliorer les conditions générales de vie de la population, l'Etat congolais a pris certaines décisions à travers les textes ci-après :

- le Manifeste de la N'sele du 20 mai 1967 définissant la répartition équitable du revenu national, les principes de convention collective et la garantie des salaires ;
- l'Ordonnance loi n° 67/310 du 9 août 1967 portant Code du travail et l'Arrêté n° 003 du mois d'octobre 1967 octroyant les subsides aux A.s.b.l. ;

- l'Ordonnance loi n° 67/442 bis du 19 octobre 1967 rendant obligatoire la classification professionnelle et la tension salariale de 100 à 300 ;
- l'Ordonnance loi n° 76/230 du 16 septembre 1976 portant création d'une commission interministérielle des prix et de salaires ;
- la loi n° 78/002 portant Création et fonctionnement des Entreprises publiques de l'Etat ;
- l'Ordonnance loi n° 80-284. du 29 octobre 1980 portant zone salariale unique ;
- l'Ordonnance loi n° 83-166 du 17 septembre 1983 sur le SMIG et SMAG ;
- le discours présidentiel du 05 décembre 1984 mettant l'accent sur la liaison entre le niveau des salaires et le coût de la vie et la réduction des écarts entre les salaires des travailleurs expatriés et nationaux d'une part et des nationaux entre eux d'autre part ;
- la directive de la 12<sup>e</sup> session ordinaire du Comité Central du M.P.R. en date du 28 octobre 1986 relative à la Décision d'Etat n° 51 /CC/86 concernant l'augmentation des revenus et des salaires : budget familial type ;
- la décision présidentielle du 03 avril 1987 concernant l'augmentation des salaires dans les secteurs privés et para-étatiques ;
- la commission interdépartementale chargée de définir la politique du Conseil Exécutif en matière des salaires crée le 22 avril 1988 ;
- la résolution du 4<sup>ème</sup> Congrès ordinaire du M.P.R., tenu à N'sele du 16 au 20 mai 1988, sur la politique des salaires et de l'emploi ;
- l'Ordonnance-Loi n° 91/007 du 15 février 1991 portant suppression du SMAG, réajustement du SMIG, des allocations familiales minima et de la contre-valeur du logement ;
- le Décret-loi n° 0024 du 29 mai 1995 portant fixation du SMIG, des allocations familiales et de la contre valeur du logement ;
- le décret-loi 0079/2002 du 03 juillet 2002 déterminant les modalités de fixation et d'ajustement du SMIG, des allocations familiales et de la contre-valeur du logement ;
- le Décret-loi n° 080/2002 du 3 juillet 2002 portant fixation du SMIG, des allocations familiales et de la contre-valeur du logement.

Ces différents textes sans connaître une application stricte et durable ont escamoté certaines normes. Fui faute de la volonté politique suffisante, de la nature prédatrice de gestion, ils ont fini par saigner les ressources de l'Etat et progressivement détruit le tissu social.

Les conséquences de cette gestion sont nombreuses. Rebut de la société, le portrait du fonctionnaire de l'État se présente de la manière suivante : cheveux grisonnants, l'air triste et dépassé, joues creuses et visage ridé par les soucis,



habillé d'une veste élimée par dessus une chemise et les chaussures plusieurs fois réparées. Mendiants qui ne sait pas se faire soigner, ni faire soigner les membres de sa famille à cause d'un salaire insuffisant souvent impayé.

### **Questions pour discussion**

1. Quelle est la part de la crise socio-économique dans les pratiques de la corruption au sein de l'Administration publique congolaise ?
2. Commentez brièvement les rôles de l'Etat sur le plan politique, économique et social.
3. Quels sont les stéréotypes attachés au fonctionnaire congolais ?

## **CHAPITRE IV : REPERES ET PERSPECTIVES HISTORIQUES DE LA CORRUPTION**

Le phénomène de corruption est universel. Il est aussi vieux que l'histoire du genre humain. Les mythes et contes de création de l'humanité ont des cas qui peuvent être décrits comme pratiques de corruption. Il y a des exemples documentés de promesses creuses et affaires, escroquerie, coups d'Etat et querelles de famille.

Dans les communautés africaines, il y avait des mots, proverbes et adages qui pouvaient connoter les pratiques de corruption. Cependant, le niveau, l'ampleur et les effets de telles pratiques avaient des effets insignifiants dans la société. Dans la plupart des communautés, il existait des mécanismes sociaux élaborés, des normes, tabous et valeurs qui assuraient l'égalité et la distribution équitable des ressources, opportunités et services.

Les communautés africaines opéraient sur le concept, de « Notre » opposé à « Mon » qui a été retenu comme le socialisme et le communisme africain.

Un philosophe, John S. Mbiti, dans son livre « Philosophie et religion africaine » (African Philosophy and Religion) résume ce concept comme « Je suis parce que nous sommes, et parce que nous sommes, alors je suis... »

### **1. Colonialisme et corruption**

Au 19<sup>ème</sup> siècle, comme résultat de la révolution industrielle en Europe, il y avait une crise du capitalisme comme un système économique de développement et de supériorité militaire. En cela, l'impérialisme et le colonialisme deviennent l'étape la plus élevée du monopole européen du capitalisme.

Les européens se tournèrent alors vers l'Afrique comme source alternative de matières premières, des marchés, de la main d'oeuvre moins chère et de débouchés pour les investissements.

L'acquisition des terres était considérée comme l'essentiel pour leurs industries. Ces matières premières comprennent : le café, le thé, le tournesol...

La terre était aussi importante pour l'exploitation des ressources minérales qui étaient acheminées vers l'Europe pour la fabrication des produits finis vendus en Amérique et en Asie.

Les puissances européennes, par crainte de conflit et une guerre éventuelle entre-elles, ont décidé de se rencontrer sous la présidence du Chancelier allemand Otto Von Bismarck à Berlin en 1885.

Pendant la Conférence de Berlin, les puissances européennes se partagèrent le continent africain. Ceci est connu comme « lutte et partition de l'Afrique » qui a marqué le début de: l'occupation et de la colonisation. Comme résultat de cette occupation des européens, certaines communautés indigènes avaient perdu leurs terres.

L'occupation et la colonisation européenne en Afrique sous prétexte de civiliser les africains ont conduit à la perturbation de l'harmonie sociale, culturelle, économique et politique africaine et ont marqué le début de l'inégalité et de la corruption.

Dans le but d'accomplir leur mission impérialiste, le colonisateur a aliéné la terre africaine et a poussé les africains à vivre dans des réserves où ils étaient nombreux et improductifs. Il a aussi introduit de nouvelles lois et un nouveau système de gouvernance qui a, plus loin, eu des répercussions sur la société africaine.

Sur la question de la terre, le colonisateur s'est emparé des terres les plus fertiles qu'il a donné aux autres colons européens pour la culture et la récolte pour le compte de leurs industries en Europe.

Ils ont aussi introduit des lois restrictives et politiques qui interdisaient aux africains la culture ou l'élevage du bétail. La propriété de terre a changé de la propriété collective à la propriété individuelle et privée. La propriété individuelle de la terre a conduit à l'établissement des tribunaux de terre pour régler les conflits provenant de limite de terres. Ces tribunaux, sous la mainmise coloniale, représentaient difficilement les intérêts de la communauté.

Le gouvernement colonial a introduit la taxation sous forme de taxe de cabane pour contraindre les africains à faire des travaux manuels dans des fermes des européens afin d'avoir de quoi payer les taxes. Par conséquent, là où les africains étaient capables de payer les taxes, le gouvernement colonial utilisait des chefs pour recruter par force les africains pour les travaux de routine pour le compte des colons.

Le gouvernement colonial a introduit des nouveaux délits inconnus dans le contexte africain tels que s'introduire sans autorisation. La punition réservée à ceux qui commettaient des infractions c'était le travail dans les fermes des colons. Le gouvernement colonial, plus loin, a introduit de nouveaux systèmes politiques et judiciaires pour remplacer les institutions traditionnelles. Ceci comprend l'établissement des tribunaux autochtones pour remplacer les systèmes traditionnels reconnus.

Un système administratif provincial était aussi établi pour assurer la pénétration effective, le contrôle et le renforcement des règles coloniales. Les tenants du pouvoir dans ces structures étaient des loyalistes qui dans la plupart des cas étaient impopulaires au niveau de la communauté locale.

Le rôle des loyalistes était de servir et de protéger l'intérêt des maîtres coloniaux au détriment de l'intérêt africain. En échange de cela, ils recevaient les faveurs matérielles et non matérielles telles que vêtements, la terre et opportunités pour leurs enfants d'aller à l'école.

Les colonialistes ont délibérément introduit un système de classe qui comprend les maîtres et les serviteurs, les non civilisés et les civilisés, ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, l'élite et les analphabètes.

L'administration coloniale a inventé et perpétué le tribalisme et le racisme qui était développés pour parfaire leur tactique de diviser et de régner.

Les communautés étaient délibérément invitées et organisées en conflits constants et les antagonismes comme une stratégie pour réduire toute possibilité d'une résistance organisée.

Une analyse critique de l'histoire coloniale révèle une période caractérisée par la conspiration, l'individualisme, la tromperie, l'extorsion, l'oppression, l'exploitation, le népotisme, le tribalisme, le racisme et le témoignage.

## **2. La corruption et la période post-indépendance**

A l'accession des pays africains à l'indépendance, les nouveaux gouvernements ont hérité des lois coloniales oppressives et utilisées jadis par le colonisateur contre les indigènes.

Les lois coloniales telles que les ordonnances de terre et les ordonnances de l'autorité autochtone étaient transférées en actes parlementaires.

Les collaborateurs, les parentés et frères qui ont appuyé l'administration coloniale de maintenir le statu quo, étaient cooptés dans le nouveau gouvernement et on leur avait donné d'importantes positions.

La plupart des caractéristiques et manifestations de corruption dans la période coloniale étaient introduites et perpétuées après l'indépendance.

Le peu de structures administratives qui pouvaient arrêter la corruption étaient rongées. Faute de garde-fous suffisants et crédibles, les balances qui pouvaient permettre l'équité et la transparence dans la gouvernance n'ont pas été fonctionnelles.

Malgré certains amendements de la Constitution et lois, la concentration du pouvoir et son idéologie ont engendré des fléaux dont les conséquences sont complexes et ont touché toutes les institutions. Les réformes étaient toujours attendues.

Les régimes post-indépendance n'ont pas fait grand chose pour démanteler les racines coloniales de la corruption.

### **Questions pour discussion :**

1. Citez les valeurs, les normes et les interdits dans votre communauté qui assurent la justice dans la distribution des ressources.
2. Citez les proverbes, les adages et les devinettes dans votre pays qui :
  - a) appuient les pratiques de corruption
  - b) découragent ces pratiques.
3. De quelle manière l'administration coloniale a promu la corruption ?
4. De quelle manière le gouvernement colonial a promu la corruption ?

## **CHAPITRE V : CAUSES DE LA CORRUPTION**

Il y a différentes causes de la corruption comme il y a différents types et dimensions. Il y a beaucoup de circonstances qui encouragent la corruption, mais la plupart de temps, elle intervient lorsque les chances ou opportunités et les pouvoirs discrétionnaires prévalent et lorsque les individus ont plus de responsabilité dans la désignation de l'autorité que la population.

Les causes de la corruption peuvent être catégorisées de la manière suivante : politique, sociale, économique, religieuse, légale, psychologique, culturelle et administrative. Cependant, dans le but de la clarté et de consistance dans ce manuel, les causes de la corruption sont perçues sous les types spécifiques ci-après :

### **1) Tricherie :**

Ce type de corruption est principalement causé par l'avidité, la peur, l'oisiveté et l'intimidation. Dans ce cas, un individu qui veut avoir des biens, services et opportunités sans suivre les procédures, recourt à la tricherie.

### **2) Pillage**

Les causes communes du pillage peuvent être énumérées comme suit : les pouvoirs discrétionnaires et opportunités occultées, le monopole non contrôlé, le risque d'être pris au filet, la faillite de la procédure judiciaire, la lenteur administrative, la mauvaise gestion financière. Ce type de corruption permet aux gens de s'enrichir facilement.

### **3) Système**

Les principales causes de ce type de corruption sont l'existence des systèmes réglementaires qui ne sont pas nécessaires et la pauvre rémunération des employés.

### **4) Transactive**

La corruption transactive est principalement causée par : le désir des individus ou institutions de couvrir leurs méfaits, la peur des conséquences d'être pris la main dans le sac, attitudes profitables et échappatoires dans l'offre et la demande.

### **5) Extorsion**

Le désir de protection, l'insécurité, l'exploitation, la défaillance de l'appareil judiciaire et la faiblesse dans l'application de la loi sont les facteurs qui causent l'extorsion.

## **6) Népotisme**

Ce type de corruption est causé par la mauvaise affectation des ressources, des opportunités et des services. Il est aussi causé par l'indifférence aux critères et procédures établis pour accéder aux ressources, opportunités et services, la centralisation et le désir de récompenser ses parents et amis.

## **7) Corruption partisane**

La peur des sanctions ou répercussions quand on a commis une infraction ou la peur de perdre dans une situation compétitive sont quelques facteurs qui contribuent à ce type de corruption.

## **8) Tromperie**

Le désir de gagner un énorme avantage sur les ressources, opportunités et services, les circonstances de privation et une faible rémunération sont quelques facteurs qui expliquent la tromperie.

## **9) Corruption défensive**

Les causes de la corruption défensive sont : la peur de perdre dans un environnement compétitif, l'inadéquation, le complexe d'infériorité, le manque d'estime personnelle ou de confiance en soi, l'incertitude, les menaces et la vulnérabilité.

## **10) Témoignage et aumônes (ou dons)**

Une des causes majeures de cette corruption est l'abus des coutumes, valeurs et traditions africaines, qui entraînent le désir de récompenser ou de motiver les individus et institutions pour des bons comportements et actions.

Les tendances modernes du patronage, la prestance, l'hypocrisie, le culte du héros et l'égoïsme ont aussi contribué à ce type de corruption. Le désir de certains leaders politiques d'accéder et de se maintenir au pouvoir aux différents niveaux et l'ignorance de la population a été une cause commune de la corruption à travers les aumônes dans notre société. Le processus entier du témoignage de l'aumône pourrait être conscient, inconscient ou tous les deux à la fois.

Dans nos vies quotidiennes, il y a des cas de pourboires et commissions qui résultent de la corruption du témoignage et de l'aumône.

## **11) Promesses**

La cause commune de ce type de corruption est le désir d'un individu ou groupes d'acquiescer les biens, services, positions et chances (opportunités) par une fausse prétention (simulation).

Ce type de corruption est aussi attribué à la motivation des leaders d'attirer et de soutenir l'attention peu fiable ou de solliciter l'appui, pour justifier leur existence continue ainsi que la peur d'apparaître sans pouvoir.

## **12) Bureaucratique**

L'existence des procédures non nécessaires, encombrantes, ennuyeuses dans le secteur public et privé est un facteur majeur contribuant au type bureaucratique de la corruption. Les procédures sont d'habitude accompagnées des pouvoirs discrétionnaires axés sur les opportunités.

## **13) Electorale**

L'existence des faibles institutions électorales, des lois défectueuses et méthodes inefficaces d'application et où les individus ou groupes font fi des lois à cause de l'impunité, sont les causes principales de la corruption électorale.

Les procédures pour chercher le redressement légal dans les cas de fraudes électorales sont d'habitude chères, encombrantes et le temps qu'elles prennent font que les parties accusées et intéressées sont découragées de lancer des pétitions, encourageant ainsi les accusés de continuer à bénéficier de ces fraudes électorales.

L'existence des faibles institutions et des partis politiques qui manquent la capacité de recruter, contribue aussi à la corruption électorale.

La cause commune de la mauvaise pratique électorale est souvent l'ignorance et l'analphabétisme de l'électorat, des Cadres, des candidats, des agents ou autorités électorales et des leaders des partis politiques. Plus souvent, les autorités des partis politiques sont incompetentes de détecter et de prévenir cette mauvaise pratique.

Dans la plupart des cas, ils ne connaissent pas les règles et procédures électorales. De l'autre côté, l'électorat ignore la signification des élections et n'est alors pas vigilant contre la fraude électorale.

## **14) Corruption sexuelle**

La pauvreté, les privations, l'accès limité aux opportunités et services sont quelques facteurs qui contribuent au type sexuel de la corruption. Cependant, l'infidélité et la faiblesse des normes sociales et sanctions sont les principales causes de ce type de corruption.

Des discussions sur les causes de la corruption, les résultats suivants ressortent des facteurs contribuant à la corruption dans notre société : pauvreté, faible structures de gouvernance, manque de confiance, manque de vérification, mauvaise gestion et manque de transparence, faiblesse des normes sociales, impunité, existence des pouvoirs discrétionnaires dans les institutions publiques et privées.

**Questions pour discussion :**

1. Citez les causes et motifs de la corruption dans notre votre communauté ou organisation.
2. Que pensez-vous être les causes principales de la corruption au Congo ?
3. Quelle est l'interaction entre corruption et pauvreté ?
4. Quelle est la part de l'incompétence dans les pratiques de la corruption ?



## CHAPITRE VI : EFFETS DE LA CORRUPTION

Chaque action a ses effets ou conséquences. Certains des effets peuvent être immédiats, à court, moyen et long terme. Ils peuvent aussi venir directement ou indirectement de l'action.

La même chose peut être dite au sujet du phénomène de la corruption. La plupart des problèmes sociaux, économiques et politiques dans notre société peuvent être attribués à la corruption.

La pauvreté abjecte, la faiblesse des infrastructures, le chômage, le taux élevé de mortalité, la mauvaise gouvernance, l'insécurité, la faillite du système judiciaire, la dépravation des mœurs et les violations des droits de l'homme qui caractérisent notre société sont soit directement ou indirectement liés à la corruption.

La nature complexe du syndrome de la corruption affecte l'individu, la famille, la communauté, le pays et le monde. Si la corruption n'est pas confrontée, combattue et vaincue dans toute société, la destinée de cette dernière est en danger.

Dans le but de démontrer l'impact et l'ampleur de la corruption dans la société, ce manuel analyse les effets de la corruption en relation avec les formes et dimensions. Comme mentionné plus haut, les principales formes sont : sociale, économique, politique, légale, psychologique, culturelle, environnementale et religieuse.

### 1. Effets sociaux

Les effets sociaux de la corruption sont :

- inégalité sociale et écart considérable entre riches et pauvres ;
- népotisme et tribalisme ;
- force civile ;
- dysharmonie sociale.

La conséquence de ces effets dans la société est la création d'un système de classe. Cela résulte aussi de :

- la pauvreté aiguë et le manque de moyens pour satisfaire les besoins primaires tels que nourriture, eau, médicaments ;
- la jalousie et haine ;
- l'insécurité ;
- les stéréotypes ;
- l'antagonisme et l'individualisme ;
- l'érosion des normes et valeurs sociales et bonnes mœurs ;
- l'irresponsabilité et conflits de famille ;

- le déclin moral ;
- l'érosion de confiance et la panne générale du tissu social.

## **2. Effets économiques**

Les effets économiques de la corruption peuvent être catégorisés en mineurs et majeurs. Les effets mineurs résultent de la petite corruption tandis que les effets majeurs résultent de la grande corruption. Néanmoins, tous les effets d'une manière ou d'une autre, ont des impacts réels sur l'individu, la communauté et le pays.

Les principaux effets économiques de la corruption dans notre société sont : la hausse des prix des biens et services (inflation) , la réduction des investissements locaux et étrangers, la restriction de la croissance, l'émergence des projets éléphantesques, les détournements et la mauvaise allocation des ressources, l'incapacité du gouvernement d'octroyer des services, le retrait de l'aide étrangère, le développement chaotique, les revenus bas, la conversion de la richesse publique en celle privée (biens publics devenus biens sans maître), la négation de la propriété individuelle, l'émergence des problèmes éthiques et déontologiques.

## **3. Effets politiques**

Les conséquences de la corruption politique dans notre société sont : l'incapacité et la faiblesse des leaders, le patronage, l'érosion des valeurs démocratiques et principes de consultation, l'inexistence du leadership, l'absence de la participation et du dialogue responsable, l'absence des politiques économiques alternatives, l'intolérance politique, l'arrogance et la dictature, l'échec du véritable but d'élire et de désigner des leaders, la mauvaise gestion et le manque de transparence dans la gestion, les déclarations propagandistes et démagogiques, la chasse au sorcier politique et le tribalisme des politiques.

## **4. Effets légaux**

Les effets de la corruption dans le système légal comprennent : la défaillance des lois, la non application des lois et des politiques, le manque de confiance publique à la machine légale existante, et l'insécurité.

La corruption légale résulte aussi d'une grosse violation des droits humains et des cas où des innocents sont punis pendant que les criminels sont acquittés.

Plus loin, ceux qui ont de l'autorité profitent des lacunes et de l'inefficacité du système judiciaire pour punir leurs adversaires. Dans ce cas, la justice devient l'apanage des riches et de ceux qui sont connectés politiquement, qui ne se conforment pas à la loi, et qui se complaisent dans l'impunité, tel l'engagement des autorités judiciaires non qualifiées, incompetentes, inexpérimentées et inefficaces, qui non seulement administrent partialement, mais s'allient aussi avec les riches et les personnes influentes pour contourner la justice.

Cela fait que les procédures deviennent coûteuses, encombrantes, frustrantes et non à la portée de la majorité de gens qui sont pauvres et sans pouvoir.

## **5. Effets psychologiques**

La corruption psychologique ronge les éléments de l'humanisme et de la dignité parmi les gens. Cela amène : l'impuissance intellectuelle, la déformation des faits, l'épuisement du cerveau, l'inertie intellectuelle, le manque de cohésion, de créativité et d'innovation.

A causé des fréquences, la corruption psychologique cause le stress, la solitude, l'apathie, l'instabilité mentale, le paranoïa et le suicide.

Pour cela, la différence entre les êtres humains et les animaux n'existe pas. Les gens commencent à travailler comme des machines qui peuvent être mises en marche ou arrêtées à volonté. A une large échelle, les gens deviennent des applaudisseurs, des caméléons ou des cyniques.

La corruption psychologique résulte aussi dans le plagiat. Cela implique le vol des idées, des propositions, des projets et droits d'auteur et aussi un abus de droit de propriété intellectuelle. La tricherie aux examens et la contrefaçon des titres académiques est aussi un produit de la corruption psychologique dans notre société.

## **6. Effets culturels**

Les conséquences de la corruption culturelle dans la société comprennent: la falsification de l'héritage culturel, la déformation des valeurs, croyances et pratiques culturelles. Il y a des cas de braconnage et d'exportation des objets culturels.

Le droit de propriété intellectuelle qui est du domaine culturel spécialement en l'Afrique, a été abusé par les nations développées.

## **7. Effets environnementaux**

Les effets de la corruption environnementale comprennent : l'accès et l'utilisation illégale des ressources environnementales telles que l'eau, les forêts, la pêche, les pierres précieuses, la pollution de l'air et la dégradation de l'environnement, ainsi que le laxisme dans l'application des normes environnementales.

Les effets à long terme de la corruption environnementale sont : la désertification, le changement de climat, l'épuisement des ressources non renouvelables, l'érosion de la couche d'ozone, et la chaleur globale qui, plus loin, produisent des effets sur le genre humain.

## **8. Effets religieux**

La religion est un phénomène important de formation morale dans plusieurs sociétés. C'est donc une institution au centre de la société. Cependant, dans le cas où il y a la corruption religieuse, le fibre moral de la société est détruite. Comme résultat, les gens sont laissés sans espoir et sans vertus et conseils. La corruption religieuse conduit aussi à la diminution du développement religieux,

tourne les leaders religieux et les adeptes ou adhérents en mendiants et dépendants, crée la peur parmi les leaders religieux et remet souvent en cause leurs ministères prophétiques.

Un des résultats de ce type de corruption, c'est l'émergence de nombreux sectes religieuses pour des fins commerciales.

A l'extrême de cette forme de corruption, les leaders religieux diluent les enseignements et pratiques religieux pour les accommoder aux messages de ceux qui ont de l'autorité et où la richesse en échange des cadeaux, faveurs, facilités et opportunités. Les leaders religieux cessent alors d'être la conscience de la société étant donné que la religion devient un outil pour acquérir la richesse et les faveurs.

Les effets de la corruption pénètrent tous les secteurs et niveaux de la société. Cependant, il y a certains effets amenés par toute forme de corruption tels que : la pauvreté, le déclin ou la crise morale, la discrimination et la marginalisation du genre, le pauvre et faible leadership, les structures administratives non effectives, défectueuses et désuètes et l'insécurité.

**Questions pour discussion :**

1. Esquissez les effets de la corruption dans votre communauté.
2. Quels sont les effets les plus visibles de la corruption ?
3. Quelle est la part des multinationales et des complexes industriels dans les effets environnementaux de la corruption ?
4. Comment est-ce la corruption dans le pays peut affecter la foi des croyants ?

## **CHAPITRE VII : LES STRATEGIES POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION**

Toute guerre contre le dangereux et venimeux monstre appelé corruption doit être convergente, intense, collective et soutenable. Ça doit impliquer tous les enjeux dans la société y inclus le gouvernement, les organisations de la société civile, les individus et groupes.

Il doit y avoir plusieurs stratégies pour lutter contre la corruption. Cependant, dès lors que la corruption affecte le corps, l'esprit et l'âme, les stratégies les plus effectives sont celles adaptées à travers le changement de comportement et d'attitudes.

Les gens voudraient changer leurs attitudes et comportements s'ils sont convaincus de l'intérêt de le faire ou perçoivent des conséquences négatives de la corruption sur l'individu, la famille, la communauté et le pays.

Les stratégies pour lutter contre la corruption peuvent être examinées de diverses manières à savoir : multidimensionnelles, sectorielles et à plusieurs facettes. Cependant, ce manuel examine les stratégies contre la corruption sous quatre catégories qui ne sont pas exhaustives et qui sont : préventive, mise en oeuvre, éducation, et la mise sur en place des institutions.

### **1. Stratégies préventives**

Les stratégies préventives se réfèrent aux mesures et actions entreprises pour interdire et décourager les pratiques de corruption.

#### **Quelques stratégies préventives :**

- l'octroi effectif des biens et services publics en enlevant les bureaucraties et procédures qui ne sont pas nécessaires ;
- éliminer les opportunités de la discrétion, de la non vérification et des facilités en faveur des agents publics ;
- dépersonnaliser les responsabilités administratives et autorités dans les secteurs publics et privés ;
- offrir une rémunération et allocations propres et suffisantes aux agents publics et privés ;
- vérifier, contrôler, relever constamment le revenu des agents publics et autres individus clé dans la société ;
- stigmatiser toute la richesse obtenue indûment et les ressources suspectes ;
- établir des principes et normes pour formuler et mettre en pratique les stratégies anticorruption.

## **2. Stratégies de mise en oeuvre**

L'essentiel dans l'établissement des stratégies de mise en oeuvre et des mécanismes adaptés est d'assurer qu'il y a des moyens systématiques, effectifs et efficaces, légaux et administratifs pour combattre la corruption. Parmi ces stratégies, les plus communes sont :

- établir des structures indépendantes d'application comme la Commission anti-corruption et les tribunaux anti-corruption ;
- établir le mécanisme clair d'investigation et de détection dans la loi et des structures de mise en oeuvre ;
- établir des pouvoirs appropriés et autorité qui permettent aux agents de saisir les actifs acquis grâce à la corruption ;
- établir un code d'intégrité du leadership qui contraint chaque leader à révéler et à déclarer sa richesse publiquement ;
- promulguer les législations et politiques strictes et appropriées à la corruption et crimes économiques.

## **3. Stratégies de conscience publique et d'éducation civique**

Le processus de rayonnement de la conscience publique et d'éducation civique entraîne un effort délibéré par le gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé et la maîtrise des autres enjeux pour transmettre la connaissance requise et aptitudes parmi les leaders et citoyens. Ces stratégies sont :

- s'assurer que les citoyens sont constamment rappelés et éduqués sur leurs droits pour des biens et services de qualité ;
- éduquer le public sur les prix des biens et services ;
- éduquer les citoyens sur la nécessité de payer les taxes et leur responsabilité dans le contrôle de l'utilisation des fonds publics ;
- donner l'éducation civique sur les droits humains au public ;
- créer la conscience parmi les leaders et citoyens sur les lois existantes, réglementations et procédures gouvernant l'accès à l'utilisation et au contrôle des services, ressources et opportunités ;
- créer la conscience sur les canaux et mécanismes existants pour le redressement et la répression lorsqu'on détecte que les agents sont dans la corruption ;
- éduquer le public sur la signification, les niveaux, les effets, les causes, les formes types et stratégies pour lutter contre la corruption ;
- revoir et insérer dans les programmes scolaires des connaissances sur la corruption, les droits humains, la démocratie et autres questions s'y rapportant.

#### **4. Stratégies de mise en place des institutions**

Ces stratégies garantissent l'établissement des institutions propres et appropriées d'anti-corruption équipées des ressources humaines et matérielles adéquates. Certaines de ces stratégies sont:

- recruter un personnel compétent au sein des institutions de lutte contre la corruption ;
- apprendre et bâtir la capacité de l'équipe sur les principes et codes éthiques ;
- formuler une gestion financière propre et les systèmes de contrôle et vérification ;
- assurer l'audit régulier, interne et externe y compris l'audit social ;
- accroître la capacité de recherche et de contrôle du staff ;
- installer et maintenir les facilités de communication efficaces telles que : téléphones, e-mails et fax ;
- accroître la capacité du staff dans la réponse rapide et les systèmes de « sans prévenir » et former les agents sur la même chose ;
- établir les systèmes d'intégrité nationale qui sont guidés par les principes d'objectivité, comptabilité, ouverture, honnêteté et leadership ;
- établir les tribunaux anti-corruption au niveau local ;
- inventer les mécanismes de résolution des conflits au niveau local pour assurer un règlement rapide de petits conflits et disputes ou rétablir les mécanismes traditionnels et sanctions pour administrer la justice.

#### **5. Autres stratégies**

Il y a d'autres stratégies pour lutter contre la corruption qui ne sont pas nécessairement dans les catégories ci-dessus. Certaines peuvent:

- s'adresser à la justice traditionnelle (coutumière) dans le but de balancer les réalités de transfert du pouvoir d'un régime à l'autre et au même moment, punir les agents corrompus du régime sortant,
- offrir l'amnistie aux agents corrompus à condition qu'ils restituent la chose volée ou détournée et confessent publiquement,
- appliquer les mesures de dissuasion en assurant que les accusés coupables sont punis pour décourager et dissuader les autres ;
- populariser ou valoriser la règle d'or dans la société : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse ».

**Questions pour discussion :**

1. Citez les stratégies qui peuvent être utilisées pour combattre la corruption dans votre communauté.
2. Quels sont les obstacles dans la lutte contre la corruption dans notre pays ?
3. Quelle est la stratégie qui vous semble la plus efficace pour la lutte contre la corruption ?



## CHAPITRE VIII : INITIATIVES CONTRE LA CORRUPTION

Il y a eu plusieurs mesures prises par les régimes passés et actuel pour lutter contre la corruption. Les mesures prises sont de plusieurs formes telles que : la recherche, les investigations, les campagne dans les médias, les recommandations des conférences et séminaires, les arrestations et poursuites, les suspensions, les interdictions et révocations.

Cependant, en dépit de toutes ces mesures, la corruption reste toujours prévalente et élastique dans tous les secteurs de la vie publique et privée. En cela, cet ouvrage passe en revue les initiatives passées et actuelles contre la corruption prises par le gouvernement qui ciblent les enjeux pertinents pour démontrer la nature envahissante de la corruption ainsi que le succès ou la faiblesse de telles initiatives.

### 1. Initiatives passées

La corruption ne peut effectivement être éradiquée ou réduite qu'à moins que ces différentes issues soient maîtrisées.

En effet, sous le régime du Président Mobutu, il n'y avait pas de volonté politique systématisée pour appuyer les mesures légales et administratives contre la corruption. Le manque de sincérité, de consistance et du sérieux dans la lutte contre la corruption par le Gouvernement a amené les Congolais à croire que la corruption est un moyen de vie et un moyen acceptable d'amasser et d'accumuler la richesse. La corruption était devenue un « cycle court » pour devenir riche.

Des tentatives ont été menées par le Gouvernement en place au Congo-Kinshasa depuis le 17 mai 1997 pour lutter contre ce phénomène tentaculaire qu'est la corruption.

Le régime intervenu en RDC après la chute du Maréchal Mobutu Sese Seko a instauré la Commission de répression des crimes économiques qui se trouve aujourd'hui dans les musées de l'histoire. Cette instance créée au sein du Ministère de l'Intérieur s'était retrouvée sans moyens conséquents pour contrecarrer les activités illicites ayant généralement la bénédiction des lobbies financièrement puissants.

Il s'agit de la Commission de lutte contre la corruption, la fraude et la contrebande ainsi que la contrefaçon de la monnaie et des marques du 29 août 2002 (article 7 alinéas 1,2 et 3)

Apparemment dotée des moyens d'investigation, cette Commission se trouve remplacée par celle issue de l'Accord Global et inclusif dite Commission chargée de l'éthique et de la lutte contre la corruption qui est venue remplacer celle dont les résultats n'ont pas été perceptibles aux yeux de la population. Il s'agit de combattre la corruption et les autres fléaux adjacents comme la fraude, la contrebande et la contrefaçon qui affectent plusieurs activités en RDC dont celles des pillages des ressources naturelles dénoncées par les services de l'ONU.

## **Exemples :**

- Les parties prenantes au Dialogue Inter congolais avaient pris la résolution que les agents publics tels que les Ministres, sans citer les Députés, les Fonctionnaires de l'Etat et les autorités exécutives des corps statutaires doivent déclarer leurs biens privés. Ces déclarations doivent être contrôlées régulièrement pour assurer l'exactitude de l'information.
- En 2001, le Président KABILA a désigné un Comité pour étudier et recommander les manières d'améliorer la justice et sécuriser l'indépendance judiciaire.

Bref, sous pression, plusieurs initiatives formelles et informelles ont été prises par le Gouvernement pour lutter contre la corruption.

## **2. Autres initiatives passées**

### **a) Les Eglises :**

Depuis de longues années, chaque fois que le pays était confronté à des difficultés d'ordre divers, les Eglises parsemées à travers le territoire national notamment catholique, prenaient des initiatives pour stigmatiser les maux qui rongent la société ainsi que quelques initiatives pour promouvoir le bien-être de la population. Fort de ce rôle d'encadrement des populations, toutes les composantes de la Société, à savoir, les partis politiques, les associations diverses et les membres des institutions étatiques qui ont pris part à la Conférence Nationale Souveraine ont placé leur confiance au Prélat catholique Monseigneur Monsegwo Pasinya Laurent, Archevêque de Kisangani.

On se souviendra que dans des nombreux pays de l'Afrique à la suite de la perestroïka les Hommes de l'Eglise ont été élus pour présider aux conférences nationales, par contagion et à la suite de l'idéologie messianique, et ont porté haut l'étendard de l'émancipation ou de la libération des peuples. La marche des Chrétiens du 16 février 1992 est un témoignage du rôle de l'Eglise.

Il s'est agi globalement de constater et de lutter contre l'enrichissement des minorités au pouvoir, la gouvernance dictatoriale qui a plongé les populations dans la misère, la corruption et la pauvreté du plus grand nombre.

Et comble de tout, les Eglises étaient senties interpellées sur le sort des fidèles et s'engagent aujourd'hui à l'éducation civique et électorale dans le but de contribuer à la mise en place des régimes démocratiques.

Plus récemment, le Cardinal, Archevêques et Evêques du Comité permanent de la Conférence épiscopale Nationale du Congo « CENCO » réunis du 31 janvier au 5 février 2005 ont lancé un cri fort rendu par la phrase : « Le Congo nous appartient ». A travers cette déclaration sur la situation politique pendant la période de transition débutée le 30 juin 2003, ils ont mis l'accent sur la nécessité de conduire le peuple aux élections libres, honnêtes et transparentes pour mettre fin au pillage, à la corruption, au manque de légitimité et sur la nécessité d'instaurer un Etat de droit, une stabilité politique et une prospérité durable en R.D. Congo.

Parlant des signes d'inquiétude ou de la face sombre et dangereuse du paysage socio-politique actuel notamment des salaires insuffisants, de la régression du taux de scolarité de 30%, du fait que l'économie a sombré dans l'informel, du phénomène des enfants dits de la rue qui a pris des proportions inquiétantes, du nombre croissant de réfugiés et déplacés de guerre, de la négation des valeurs authentiques du peuple et le mépris de la vie humaine, la CENCO a fustigé l'attitude non tolérable d'irresponsabilité et de démission. Refusant la balkanisation du pays, son occupation et l'exploitation illégale de ses richesses, l'Eglise dénonce la corruption et exhorte chacun et tous à plus de responsabilité pour sauver la nation.

### **b) Les Syndicats :**

Le mouvement syndical au Congo a joué tant bien que mal sa partition dans la lutte contre la mauvaise gouvernance notamment à partir de l'année 1990 qui a inauguré les grèves dans l'Administration publique et dans quelques entreprises publiques et privées surprises par la diminution drastique de leurs capacités installées de production à la suite de pillages et autres stratégies de gestion (désinvestissements).

Après une très longue période de muselage des droits des travailleurs au nom de la participation au programme du parti unique Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) et sans contrepartie en termes des politiques alternatives, les divisions intervenues dans les organisations ont pris plusieurs directions : associations claniques et familiales, syndicats inféodés aux employeurs et partis politiques, syndicats malles dont les animateurs recherchent plutôt les moyens de survie.

Au regard de la non convergences des objectifs de lutte pour améliorer le sort de leurs adhérents et promouvoir les intérêts professionnels face aux nouveaux défis, les syndicats se sont émiettés au fil de temps et leur lutte à travers les pétitions et négociations, se trouvent être axées sur le positionnement, la recherche de la légitimité et de la reconnaissance comme partenaire au dialogue social et non la protection des intérêts globaux et durables.

Pendant ce temps, la mission d'éducation et de représentation a fait oublier celles de revendication, normative et sociale, qui sont la clé de voûte de l'amélioration générale des conditions de vie et de travail.

Depuis de longues années, les pétitions des différentes organisations se sont focalisés sur, non pas la vision collective et des intérêts légitimes des travailleurs, sur la non implication des syndicats aux négociations préalables à l'élaboration des budgets de l'Etat et sur la nécessité d'entreprendre la réforme profonde de l'Administration publique, mais sur l'application des barèmes salariaux déjà négociés et non payés régulièrement et sur le montant des jetons de présence.

Dans le lot des syndicats oeuvrant dans l'Administration publique, on cite l'Union des Syndicats du Secteur Public USSP, le Rassemblement des syndicats libéraux de l'Administration Publique, RSLAP, la Confédération des Syndicats de l'Enseignement Libre, COSEL, le Front syndical, toutes, plates formes se sont regroupés en une coordination, sous le label Syndicats de l'Administration Publique/ Secrétariat Technique.

Cette plate-forme de coordination s'est battue pour orienter les revendications des Agents et Fonctionnaires de l'Etat :

- sur l'application effective des statuts du personnel de carrières des services publics de l'Etat (Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981), notamment la gestion des carrières et avantages statutaires non satisfaits ;
- contre la violation par le Gouvernement de la Déclaration des droits de l'homme (articles 22 et 23) et du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels (articles 6 et 9);
- contre la violation de la convention n° 98 de l'O.I.T. eu égard aux accords signés préalablement entre Syndicats de l'Administration Publique et le Gouvernement ;
- contre les violations passées des lois budgétaires notamment en matière de rémunération et autres avantages sociaux, notamment pour le départ à la retraite dans les conditions humaines ;
- contre la violation des résolutions de la Commission paritaire (cadre du dialogue social responsable et crédible) du 8 septembre 1999 et du Protocole d'accord du 29 mai 2001 ainsi que des Décrets-Lois n° 79 et 80 du 20 juillet 2002 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti.

De manière générale, cette plate forme a conclu à la mauvaise gouvernance du Gouvernement : politique discriminatoire et injuste dans le partage des ressources de l'Etat, absence de planification dans tous les secteurs, détournements en cascades accompagnés de l'impunité, bref le génocide collectif social à cause de la violation de l'article 55 de la Constitution de la Transition (Plainte contre le Gouvernement du 13 novembre 2003 adressée au Procureur Général de la République sous le n° réf. ST/SAP /ETM/019 /2003).

Ce dernier, réagissant par sa lettre n° 3847/D.023/5224/PGR/TPK/2003 du 27 décembre 2003, a reconnu cette flagrance et a recommandé aux syndicats de saisir le Parlement au motif que cette plainte contenait des faits infractionnels commis par les personnes physiques ou morales contre les Agents et Fonctionnaires de l'Etat, faits qui ressortent de la « mauvaise gouvernance » a-t-il conclu.

L'état de paupérisation excessive à la suite de l'absence de toute politique salariale et sociale et de l'irresponsabilité dans la lutte syndicale crédible et durable, est la cause de nombreux décès (+ de 4.000). Les différents memoranda et cahiers des charges n'ont jamais émus les autorités gouvernementales et permis aux syndicats d'affronter les problèmes économiques et sociaux et d'envisager des politiques alternatives globales pour résoudre au mieux les intérêts des travailleurs et de la nation.

Malgré le constat sur les impacts négatifs des politiques gouvernementales, les Gouvernements n'ont jamais agréé établir un meilleur cadre de dialogue social.

Pour preuve, les perspectives proposées par l'USSP pour entreprendre une réforme positive de l'Administration Publique, soumise aux préalables généraux et spécifiques, notamment autour des politiques de retraite, de création d'un nouvel établissement de sécurité sociale, de salaire décent, de création de l'épargne nationale, de revitalisation des provinces en ressources humaines qualifiées, etc. ont été escamotés par le Gouvernement, qui agit simplement de manière arbitraire, cavalière avec une pratique qui sous-tend discrètement la corruption.

C'est le cas du Contrat social d'innovation de Mbudi du 12 février 2004 qui a entrepris de limiter les libertés syndicales et d'imposer une politique salariale suicidaire au regard des conditions générales de vie en cette période post-conflit.

Le mensonge échafaudé pour donner l'image de la bonne gestion aux partenaires extérieurs se traduisant par un solde positif dans les dépenses de l'Etat en 2002, confirme la mauvaise foi du Gouvernement dont pour l'essentiel les contributions des Entreprises publiques, des Entreprises d'Economie mixte et des Régies financières (OFIDA et DGI) alimentent la corruption d'une minorité en violation de l'Article 55 de la Constitution. C'est ainsi qu'on parle toujours des Entreprises publiques comme des canards boiteux dont les performances sont maquillées, sans termes de comparaison progressifs, et les présentant comme des biens sans maître.

Les préjudices subis par les Agents et Fonctionnaires de l'Etat issus des violations intentionnelles des lois budgétaires (alors que les syndicats ne sont jamais impliqués dans leur élaboration avant leur adoption au Parlement), sont jugés graves et traduisent l'absence d'équité et la présence d'une corruption délibérément entretenue à tous les niveaux de l'Administration publique.

### **c) Les autres organisations de la Société civile**

La participation de la Société civile/ Forces vives à la restauration de l'autorité de l'Etat pendant toute la période de transition depuis 1990 n'a pas été moindre. Les Associations de défense des droits de l'homme ont pris une part active pour dénoncer et combattre les violations massives perpétrées par les Gouvernements qui se sont succédés.

Individuellement et collectivement, cette participation diversifiée constitue une grande contribution à la définition d'un nouvel ordre socio-politique qui a abouti à la signature de l'Accord global et Inclusif en 2002 à Sun City en Afrique du Sud.

Pour stigmatiser à leur manière la corruption et la mauvaise gouvernance publique, les Associations suivantes : Groupe d'Actions pour la surveillance de la Transition (GAT), Association des bâtisseurs Chrétiens (ABC), Observatoire Congolais des Droits Humains, Œuvres sociales pour le développement, Comité des Observateurs des Droits de l'homme (CODHO), Ligue Congolaise des Electeurs (LCE), JRCl, Ligue des Electeurs (LE) et Comité des Droits de l'Homme Maintenant (CDHM), ont produit au mois de février 2005 une déclaration de dénonciation publiée dans la presse sur l'analyse du Budget 2005, après qu'au mois de novembre passé, six Ministres et 10 Comités de gestion des Entreprises

d'Etat aient été relevés de leurs fonctions au motif de détournement des deniers publics.

On se souvient que le Rapport dit Commission Bakandeja de l'Assemblée Nationale de la Transition qui a nus en accusation ces dirigeants pour mauvaise gouvernance a permis au Chef de l'Etat d'écarter ces personnalités de la gestion de la chose publique, sans que cela puisse amener à des punitions exemplaires devant les Cours et Tribunaux.

L'analyse faite présente globalement la RD Congo comme un pays sinistré dont le budget 2005 traduit encore une idéologie de l'Etat patrimonial au service d'un petit groupe de nationaux dont la logique est la prédation, la mendicité internationale et le pillage des richesses nationales.

Elle stigmatise la corruption et la mauvaise gouvernance car selon eux, depuis 1960 à ce jour, l'Etat patrimonial qui s'est installé en RD Congo, était doté d'un appareil façonné pour servir les puissances d'argent et pour réprimer toute résistance de la population opprimée.

Les structures mises en place et le fonctionnement obéissent à cette idéologie conduite par les forces opposées au développement du Congo.

D'une économie de cueillette à l'économie de pillage, la persistance de la domination économique et financière extérieure très criante (budget d'investissement : 98 % financé par l'extérieur), ne donne pas des repères pertinents de gestion pour les nationaux afin de consolider le processus d'émergence, de renforcement et de consolidation des groupes congolais de service et mettre fin à l'appui obligatoire et nécessaire de la domination étrangère.

En effet, déclarent-ils, depuis 1960, ces groupes, pour nous non organisés, se sont enrichis et continuent de le faire au détriment de tous les Congolais, en utilisant à leur profit l'appareil de l'Etat pour s'attribuer des revenus considérables, tant légaux qu'illégaux.

L'Etat patrimonial est décrit comme celui re-distributeur de rente. En effet, tant qu'on peut élargir la rente, seule source de richesse (postes juteux de gestion attribués, emprunts massifs, détournements, frais de mission, collations et sursalaires indus), les caisses de l'Etat et des Entreprises publiques sont saignées à blanc.

Les listes civiles du Président de la République et de ses quatre Vice-Présidents (pratiques héritées des pays monarchiques) dépassent scandaleusement de loin les budgets accordés aux secteurs tels que la sûreté de l'Etat, la Sécurité sociale, l'Agriculture, la Santé, l'Enseignement, etc.

Les chiffres parlent d'eux mêmes dans les affectations budgétaires obscures, injustifiées et suspectes (5 milliards sur 7 affecté à la Présidence de la République (fonds spécial d'intervention, fonds secret), soit le double du budget du Ministère de l'Intérieur, 4 fois le budget de l'ANR, 7 fois le budget de la CEI pour gonfler les caisses noires des individus, Entités et Composantes partenaires dans le Gouvernement de transition.

La faible mobilisation des recettes est le résultat de la criminalisation de l'économie, bref de la corruption. Les Agents des institutions mal rémunérés et démotivés se transforment en conseillers fiscaux » des contribuables favorisant ainsi une énorme évasion fiscale à la base et une spoliation, organisée à travers des ponctions directes sur les trésoreries au niveau des dirigeants (achat de fournitures et autres biens d'équipement, émoluments, jetons de présence, missions folkloriques et touristiques) sans tirer avantages pour la communauté, pas de poursuites judiciaires sur les « trop perçu ».

Bref un Etat oligarchique qui se contente de redistribuer à quelques privilégiés une rente sous la forme de désignation clientélisme des Administrateurs qui souvent sont achetés par les actionnaires pour ce qui concerne les Sociétés à économie mixte parce que soucieux de préserver leur part de la rente aux dépens des intérêts de l'Etat et du peuple congolais.

Décrivant cette désinvolture et cette incurie, les auteurs de l'analyse concluent à la démission de l'Etat. Les Dirigeants de la transition ne veulent pas d'un Etat regardant lorsqu'il s'agit de l'acquisition d'une mine, d'une concession forestière ou d'un terrain pour l'agriculture et l'élevage ou même l'achat d'un immeuble.

Le pouvoir d'Etat est conçu comme une chaîne de transactions au profit des individus. C'est ce qui explique le manque à gagner qu'occasionne l'absence d'un outil de gestion moderne et efficace.

### **Exemples :**

1. La société civile du Congo à travers le Syndicat des Magistrats a fait une pétition contre le Gouvernement pour qu'il soit institué l'indépendance des Cours et Tribunaux et permette des poursuites privées contre des individus impliqués dans la corruption ;
2. La Transparency International (T.I.) au début des années 1990, a mis sur pied un système d'intégrité nationale utilisé comme mesure standard pour contrôler l'ampleur de la corruption ;
3. En 1995, le Centre pour le Droit et la Recherche Internationale (CLARION) s'est penché sur la recherche étendue à la nature et à l'impact du phénomène de la corruption. Ils ont publié un rapport intitulé « Anatomie de la corruption au Kenya Politique légale et perspectives socio-économiques. »

Ceci doit ouvrir aujourd'hui davantage pour le Congo, un grand débat sur la corruption et de grandes pressions même de la communauté internationale doivent peser sur le gouvernement congolais.

En dépit de réactions négatives ou encore timides du gouvernement dans certains pays, CLARION continue à faire ses recherches et à disséminer l'information dans des livres et rapports ainsi que les matériels audio-visuels sur la corruption.

Beaucoup d'autres organisations de la société civile ont pris une série d'initiatives contre la corruption notamment : les séminaires, les démonstrations publiques, les démolitions des barrières érigées sur terre et propriétés acquises illégalement, les débats publics à travers les médias et signatures des pétitions, le lobbying contre les pratiques de corruption tout comme les dénonciations.

Toutes ces initiatives contre la corruption par les organisations de la société civile avec des nobles intentions et programmes, sont malheureusement faites avec inconsistance, duplicité et manque de coordination.

Les acteurs qui étaient impliqués dans les affaires de la corruption sont souvent engagés dans le chantage, l'antagonisme, la déformation et le plagiat des initiatives et matériels de l'autre.

La plupart des leaders des organisations de la société civile manquent de cohésion et souffrent du « syndrome de Directeur Exécutif » et la « culture de Pajero ».

Les autorités interviennent rarement dans les visites des champs d'action. Elles bloquent même la mise en pratique des programmes anti-corruption.

### **3. Les initiatives de la communauté internationale**

Pendant longtemps, les pays africains comptaient et dépendaient de la communauté internationale pour le développement et l'assistance. Cependant, cette assistance n'a pas entraîné l'impact du développement désiré, cela à cause de la corruption.

Dans les années 1990, les bailleurs de fonds se sont sentis obligés de corriger cette anomalie et ont commencé à conditionner l'assistance à la bonne gouvernance, la protection des droits humains, la transparence et la responsabilité dans l'accès et l'obtention des biens, travaux et services. Suite à ces pressions, beaucoup de pays africains ont adopté les systèmes politiques du multipartisme.

Le Congo est revenu au multipartisme en 1990. Depuis lors, la communauté internationale a initié un nombre de mesures pour combattre la corruption.

#### **Quelques exemples de ces initiatives :**

1. Déjà avant 1990, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale avaient suspendu leurs prêts au Congo en axant cela sur les réformes économiques et sociales.
2. La Communauté internationale, en commençant par la Belgique, a suspendu son assistance financière à la suite du massacre des Etudiants de l'Université de Lubumbashi.
3. Certains pays amis ont lancé une campagne pour la suspension de l'aide au Congo pour multiples raisons.



4. En 1994, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a publié les normes sur les procédures d'obtention (acquisition) qui devraient guider ses membres.
5. En 1996, l'Afrique du Sud a promulgué une Constitution qui a servi comme modèle de lutte contre la corruption dans la Région d'Afrique. Dès lors, beaucoup de pays africains se réfèrent à cette Constitution dans sa formulation des cadres et structures de lutte contre la corruption.
6. En 1977, la Banque Mondiale a déclaré catégoriquement le rôle de la communauté internationale dans la lutte contre la corruption. Cette déclaration dit ceci : « La Banque mondiale et le Fonds Monétaire International accélèrent la mise en pratique de nouvelles politiques contre la corruption initiées par James Wolfenson et le Directeur Manager Camdessus, et particulièrement la suspension de prêts aux gouvernements qui ne s'occupent pas de questions de la corruption ». Après cette déclaration, la Banque Mondiale a mis sur pied un Institut qui a adopté une approche multidimensionnelle pour combattre la corruption. Cette lutte implique 3 éléments à savoir :
  - entreprendre un diagnostic compréhensif des manifestations, causes et conséquences de la corruption sur une base nationale ;
  - instituer des réformes des systèmes politiques légaux, administratifs et économiques du pays ;
  - engager la société civile y compris les ONGs et les médias pour réveiller la conscience publique sur la corruption et contrôler le progrès du gouvernement dans le combat contre la corruption.

A cet effet, beaucoup des pays africains ont établi divers Comités parlementaires et institutions ou offices d'anti-corruption. En 1977, la coalition globale pour l'Afrique s'est mis à coordonner plusieurs initiatives d'anti-corruption entreprises par les gouvernements africains et autres donateurs.

En 2001, le rôle des bailleurs bilatéraux dans la lutte contre la corruption était amplifié par la Banque Mondiale dans sa publication. Cela du fait que la guerre contre la corruption ne peut pas être gagnée à moins que les bailleurs bilatéraux et multilatéraux à travers les enjeux ou défis internationaux, soient directement et effectivement impliqués dans la lutte.

En dépit de diverses initiatives et stratégies contre la corruption par la communauté internationale, il y avait des vices dans leur philosophie (nature), cadres et opérations. Les initiatives étaient étrangères, ainsi il y a manque d'identité, d'appropriation et de domestication de l'esprit par les pays récepteurs. La population locale a peu d'informations sur les initiatives et est convaincue facilement d'appuyer les positions du Gouvernement récepteur dont le but est de néo-coloniser l'Afrique.

Suite à ces vices, les buts poursuivis par ces initiatives étaient difficilement atteints. Les Gouvernements récepteurs deviennent réactionnaires et rompent les relations avec les partenaires du développement.

#### **4. Les initiatives du secteur privé.**

Les affaires demandent un environnement sans corruption pour leur croissance. La corruption diminue les revenus et décourage l'investissement tant local qu'international.

Par exemple au Congo, ce fait doit contraindre le secteur privé à initier des mesures anti-corruption prenant la forme d'une bonne gouvernance traduite par :

- la déclaration des revenus, profits et dettes ;
- la responsabilité interne et transparence ;
- la discipline de la gestion financière qui inclut le contrôle régulier ;
- l'établissement des codes de conduite pour le secteur d'affaires ;
- le renforcement de la capacité par le comité de gestion ;
- l'investigation et la recherche continues sur le secteur d'affaires ;
- la publication et la vulgarisation des matériels, des idées et des meilleures pratiques ;
- la connexion avec les agences du gouvernement et les acteurs de la société civile dans la lutte contre la corruption.

#### **5. Les initiatives courantes contre la corruption**

La corruption contribue à la croissance de la pauvreté et entraîne l'effondrement des institutions publiques, l'insécurité, le coût élevé de la croissance des affaires, la suspension de l'aide étrangère, et décourage les investissements. Les citoyens ordinaires ont du mal à survivre.

C'est à cause de tous ces méfaits que les populations ont exercés des pressions sur les partis de s'unir et d'évincer les dictatures qui se sont suivies au pouvoir et espérer avoir une situation d'espoir par les élections prochaines. En réaction à la pression des citoyens et par peur d'une autre défaite embarrassante, la coalition au pouvoir et les partis d'opposition doivent s'unir comme en « Arc-en-ciel » pour faciliter l'aboutissement heureux du processus à travers le message « Zéro tolérance sur la corruption » une fois arrivés au pouvoir.

Bref, beaucoup d'autres initiatives étaient prises par le Président, le Gouvernement et les autres autorités ainsi que tous les citoyens sans oublier la presse, les médias en dénonçant le scandale au Congo.

**Questions pour discussion :**

1. Donnez d'autres mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la corruption.
2. Pourquoi ces mesures ont-elles échoué ?
3. Quelles sont les atouts et les faiblesses de ces mesures ?
4. Suggérez les moyens et manières à travers lesquels la corruption peut être combattue ?

## CHAPITRE IX : RESPONSABILITES ET DEFIS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### 1. Rôles et responsabilités

Le vice de la corruption affecte chaque individu et chaque secteur de la société. Suite à ses implications négatives sur la société, elle doit être combattue par chacun et à tous les niveaux et tous les fronts.

La corruption se manifeste dans des facettes complexes et toute initiative ou stratégie devrait être prise à partir de l'individu, de la famille, de la communauté, de l'autorité locale, nationale, régionale et au niveau international. Elle doit être confrontée aussi à travers d'autres voies telles que la société civile et le secteur privé.

Ce chapitre examine le rôle, les responsabilités et les défis de différents acteurs dans la lutte contre la corruption aux différents niveaux dans la société,.

#### ***a) Au niveau individuel***

Chaque individu a une responsabilité morale dans la contribution à l'évolution d'une société juste. Une telle société peut être créée par des individus qui participent activement et effectivement dans la lutte contre la corruption. Ils peuvent le faire à travers les actions telles que :

- résister d'accepter et de donner la corruption ;
- empêcher les autres de donner ou de recevoir la corruption ;
- rejoindre les autres dans la croisade contre la corruption ;
- dénoncer les individus corrompus et autres malfaiteurs ;
- stigmatiser la richesse suspecte ou biens mal acquis ;
- rapporter les fréquences de la corruption dans les institutions ;
- participer dans l'acquisition de l'information des connaissances et aptitudes ;
- partager l'information et aptitudes sur la lutte contre la corruption et autres maux s'y rapportant ;
- cultiver une attitude et un comportement de changement contre la corruption.

### ***b) Au niveau de la famille***

La famille est l'unité de base de la société. Elle a une responsabilité initiale importante de l'attitude et comportement de ses membres à travers les valeurs. La famille peut le faire en éduquant ses membres sur les causes, les manifestations et effets de la corruption et en leur inculquant les vertus de l'intégrité, de l'honnêteté, de la vérité, le respect des normes et lois, la bonne moralité, la responsabilité et l'altruisme.

La famille devrait aussi décourager ses membres d'adopter les vices tels que l'avidité, l'égoïsme, l'égoïsme, la tricherie et autres comportements anti-sociaux. Si n'importe quel membre de la famille est impliqué dans la corruption à n'importe quel niveau ou dimension et qu'il n'est pas réprimandé ou découragé mais plutôt embrassé, cette famille ne peut pas combattre la corruption.

Les parents d'un élève qui n'a pas obtenu le résultat exigé pour être admis dans une institution d'enseignement supérieur mais qui est quand même inscrit après avoir payé une corruption ou parlé à un parent proche ou un ami, responsable de l'institution, ne vont pas favoriser la compétence de leur enfant. La racine de la corruption a déjà été plantée par une telle action.

### ***c) Au niveau de la communauté***

Différentes familles composent un clan qui à son tour est composé de gens qui sont rapprochés par le lignage. Différents clans se regroupent pour former une communauté. Une communauté est supposée principalement préserver et promouvoir l'identité culturelle de ses membres. Ceci est fait à travers les personnes âgées qui sont supposées protéger et promouvoir les vertus et valeurs d'une communauté.

Il y a aussi des vertus et valeurs communément acceptées dans la société qui sont empruntées des différents clans formant la communauté et préservées et promues par les leaders de la communauté représentant différents clans .

Parmi ces vertus et valeurs, on peut citer :

- la responsabilité collective dans le partage des ressources et services ;
- la liberté des organisations/institutions de lutter contre la corruption ;
- le respect des normes et tabous ;
- l'attribution des récompenses et punitions ;
- la division du travail ;
- la protection des faibles et des désavantagés ;
- la transmission de la connaissance et aptitudes à ses membres.

Les leaders et membres de la communauté peuvent contribuer à la lutte contre la corruption par certaines actions notamment :

- acquérir et accéder à l'information appropriée se rapportant à la lutte contre la corruption ;
- disséminer l'information aux leaders et membres ;
- contrôler le comportement et les tendances de ses leaders et membres ;
- tenir des réunions et forums sur la lutte contre la corruption,
- assurer l'adhésion à la règle et à la loi ;
- jouer un rôle de modèle de la communauté dans la lutte contre la pauvreté ;
- appliquer les normes sociales, réduire les tabous, accroître les sanctions sur les pratiques de la corruption.

#### **d) Au niveau de l'Etat**

Chaque Etat a des organes de gouvernance. Ceux universellement reconnus sont : le législatif, l'Exécutif et le Judiciaire.

Les organes opèrent dans les principes de séparation des pouvoirs, de contrôle et vérification et de balances et de répartitions. Chaque organe a son rôle et sa responsabilité dans la lutte contre la corruption.

La Législature peut effectivement combattre la corruption par les actions suivantes :

- promulguer des lois appropriées ;
- examiner et approuver les budgets et dépenses du gouvernement ;
- assurer la distribution équitable des ressources nationales ;
- contrôler le Gouvernement ;
- adhérer au leadership et à l'intégrité de conduite des groupes.

L'organe Judiciaire de l'Etat peut combattre la corruption par :

- les jugements, interprétations non biaisées et non sélectives des lois ;
- les interprétations objectives des lois ;
- l'application non sélective et non subjective des lois ;
- assurer l'adhésion à la règle des lois à tout moment ;

- assurer l'égalité devant la loi ;
- assurer une administration efficiente et effective de la justice ;
- adhérer au code de conduite judiciaire.

L'organe Exécutif de l'Etat a un rôle et responsabilité dans la lutte contre la corruption notamment :

- appliquer effectivement la loi et l'ordre ;
- offrir effectivement des services publics ;
- formuler des politiques appropriées ;
- promouvoir l'éducation et la conscience publique ;
- assurer la collecte et la gestion effective des revenus ;
- assurer la distribution équitable des ressources ;
- assurer l'adhésion aux codes de conduite et éthique par les agents publics ;
- établir et équiper les institutions appropriées ;
- renforcer les capacités des agents, autorités et personnel ;
- assurer une rémunération adéquate pour les agents publics ;
- mettre en place des mécanismes appropriés d'offre et d'obtention des services publics et marchés ;
- périodiquement et non sélectivement, poursuivre les individus et institutions impliqués dans des fausses manoeuvres ;
- combattre la pauvreté et promouvoir la sécurité ;
- créer un environnement favorable pour les affaires ;
- garantir la sécurité des biens et des personnes ;
- contrôler et évaluer la performance des agents publics ;
- rédiger et présenter les projets de lois au Parlement ;
- assurer la distribution efficiente des biens et services ;
- l'assurer l'accès et le contrôle transparent et responsable des biens, travaux et services.

#### **e) Au niveau des Organisations Non Gouvernementales et communautés de base.**

Les ONGs et communautés de base sont importantes pour compléter les efforts du gouvernement en vue de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, les droits humains, et lutter contre la pauvreté et la corruption. Les organisations non gouvernementales et les communautés de base peuvent effectivement combattre la corruption par :

- la recherche et les investigations,
- le contrôle et l'évaluation de la performance des leaders et des institutions publiques,
- le lobbying, le plaidoyer et la défense,
- initier des programmes appropriés pour l'éducation et la conscience publique,
- proposer des politiques, stratégies et mesures anti-corruption,
- développer et disséminer les matériels d'information, d'éducation et de communication,
- alerter, protester et exposer.

#### **f) Au niveau de l'Église**

Les institutions religieuses jouent un rôle important dans l'enseignement et la prédication sur le comportement moral. Elles ont des demandes éthiques qui abrogent les pratiques de corruption. Elles peuvent effectivement contribuer à la lutte contre la corruption en :

- créant la conscience parmi les adeptes de la lutte contre la corruption ;
- entreprenant le lobbying, la défense et le plaidoyer ;
- créant des réseaux et partenariats ;
- convaincant les leaders et membres corrompus par une discipline de leur chute, combattre l'impunité ;
- contrôlant et en condamnant les leaders et institutions publiques ;
- étant des modèles pour les autres institutions.

#### **g) Au niveau des Syndicats**

Les syndicats sont des institutions importantes pour la promotion et la protection des droits et libertés des travailleurs. Ils sont universellement reconnus comme



des forums pour la négociation collective entre employés et employeurs. A travers celle-ci, ils sont supposés protéger les travailleurs des intimidations, de l'exploitation par les employeurs. Pour être effectifs, ils doivent d'abord s'efforcer de combattre la corruption interne et des pratiques anti-démocratiques. Ils contribuent à la lutte contre la corruption dans la société par :

- la tenue des élections honnêtes, transparentes et libres des leaders ayant une certaine considération au niveau national ou des branches ;
- la participation aux forums et programmes anti-corruption ;
- la dénonciation de la corruption et l'alerte sur ses pratiques internes et externes ;
- la défense des droits et libertés des travailleurs sans peur et faveurs ;
- la création de la conscience publique, l'éducation sur les vertus et les vices de la corruption ;
- le lobbying, le plaidoyer et la défense en faveur d'un environnement de travail libre et non corrompu ;
- la mise en place du réseau et le déploiement du partenariat avec les tenants des enjeux ;
- le contrôle de tous les biens mal acquis en vue de stigmatiser la solidarité positive par leurs leaders et la société.

#### **h) Au niveau du secteur privé**

Le secteur privé a aussi un rôle à jouer dans le combat contre la corruption, notamment :

- mettre en place des mécanismes stricts pour la réglementation ;
- formuler les mécanismes pour détecter la corruption et ses pratiques ;
- limiter les opportunités de corruption ;
- vérifier, rechercher la discrétion du pouvoir ;
- établir les structures de liaison et relations avec les institutions ;
- assurer l'offre efficiente et effective de biens et services ;
- pratiquer et institutionnaliser une bonne gouvernance.

### **i) Au niveau des autorités locales**

Les autorités locales sont des institutions de gouvernance les plus basses. Elles sont supposées donner des exemples de meilleures pratiques pour la gouvernance et promouvoir la démocratie interne. Elles peuvent accomplir des responsabilités si elles sont démocratiques et libres pour combattre la corruption dans leurs opérations en :

- offrant de services aux résidents ;
- assurant une distribution claire et locale des ressources ;
- impliquant les leaders des communautés et les tenants des enjeux dans la planification et l'exécution des projets ;
- combattant la pauvreté, la maladie et l'ignorance ;
- assurant l'audit régulier et révéler leurs livres et état des projets ;
- adhérant strictement aux budgets annuels et plans d'action ;
- promouvant la responsabilité interne et la transparence dans toutes leurs transactions ;
- contrôlant les revenus de leurs employés et conseillers ;
- formulant un Code de conduite pour employés et conseillers ;
- assurant l'usage propre des comptes pour le transfert des fonds en relation avec le plan d'action de service d'offres de fonds de l'autorité locale ;
- renforçant les capacités des employés et conseillers dans la lutte contre la corruption ;
- formulant et en exécutant les programmes d'anti-corruption ;
- créant la conscience publique sur la corruption. et les stratégies d'anti-corruption.

### **j) Au niveau de la communauté internationale**

Comme tous les autres secteurs, la communauté internationale peut effectivement combattre la corruption par :

- l'accélération dans l'exécution de politiques contre la corruption ;
- le contrôle du progrès dans l'exécution des initiatives d'anti-corruption ;
- l'imposition des sanctions sur les gouvernements corrompus et autres partenaires corrompus ;

- le soutien (l'appui) aux initiatives anti-corruption à travers l'assistance technique et financière ;
- le lobbying, le plaidoyer et la défense ;
- l'assistance dans le matraquage sur les richesses acquises illégalement ;
- la protection des ressources contre de la mégestion et le recours à la corruption ;
- la formulation des législations globales d'anti-corruption ;
- la publication des rapports sur les fréquences de la corruption.

## **2. Quelques défis dans la lutte contre la corruption**

La bataille contre la corruption est complexe et longue. Cette bataille doit cependant être gagnée. Toute société qui ne combat pas le vice corruption risque son existence. La corruption affecte tous les secteurs de la société et résulte de la misère et du désespoir. Alors la elle doit être combattue par chacun, à tous les niveaux et fronts.

Comprendre la nature, les causes, dimensions, types et effets est une tâche critique pour monter une guerre contre la corruption. A cet effet les recommandations suivantes sont faites :

### *1 ° Aux pouvoirs publics :*

- de revaloriser l'Administration en améliorant les conditions de vie et de travail de l'agent par un salaire décent et régulier ;
- de mettre fin à l'impunité en dotant la justice des moyens conséquents pour combattre la corruption ;
- d'édicter des règles de bonne gouvernance ;
- de prendre l'engagement de réprimer la corruption, particulièrement les cas de flagrance ;
- d'arrêter des stratégies de communication adaptées à la lutte contre la corruption ;
- de renforcer le partenariat avec les ONGs de lutte contre la corruption ;
- de favoriser la mise sur pied des structures de contrôles efficaces, gage de la transparence dans la gestion de la chose publique.

## *2° A la Société civile :*

- de jouer un véritable rôle catalyseur dans les initiatives de lutte contre la corruption ;
- de dénoncer les cas d'enrichissement sans cause et d'abus des biens sociaux ;
- d'encourager les sanctions à l'endroit des personnes impliquées dans la mauvaise gestion des recettes publiques ;
- de multiplier des campagnes de sensibilisation et de persuasion contre la corruption ;
- d'envisager la tenue d'une concertation nationale sur les voies et moyens susceptibles de mettre fin à la corruption, à la concussion, aux détournements des deniers publics.

## *3° Aux partenaires extérieurs :*

- d'axer la coopération sur le renforcement des capacités institutionnelles ;
- d'appuyer la réforme de l'Administration publique sur les quatre axes qui sont la redéfinition du cadre organique, la revalorisation du salaire et des conditions de travail, les départs à la retraite et la formation permanente ;
- de soutenir le programme de décentralisation politique, territoriale et administrative au profit des collectivités locales non seulement pour décongestionner l'Administration Centrale et rendre l'autonomie aux entités de base, mais surtout pour rapprocher celle-ci de la population.

## **Questions pour discussion :**

1. Quel rôle pouvez-vous jouer dans la lutte contre la corruption ?
2. Quelle est la responsabilité de la famille en tant que cellule de base de la société dans la lutte contre la corruption ?
3. Des constats tels que : volonté politique inexistante, insuffisante ou inadéquate, systèmes judiciaires faibles et défectueux, pauvreté répandue, ressources limitées, mauvaise gouvernance ; pauvre leadership et apathie des citoyens, institutions faibles et dépendantes ; abus de règles des lois ; pauvre gouvernance commune, déclin moral, etc. Quels sont vos commentaires au regard de votre milieu de vie ?
4. Comment peut-on mener la guerre contre la corruption et la gagner au niveau national ?

## CONCLUSION GENERALE

Le monstre corruption, c'est l'image d'une société ou d'un organisme qui au lieu de jouer un rôle de générer une société toujours renouvelée, de construire un développement qui tienne compte de la dignité de l'homme, de la justice distributive, de la moralité, des institutions de promotion des valeurs, écoles, entreprises, gouvernance, institutions civiles de protection sociale et de lutte contre la pauvreté, le fait contrairement à la nécessité d'une vie collective positive, pouvant entraîner un progrès soutenu.

La corruption est donc un véritable monstre en RD. Congo étant donné qu'elle a dépouillé toute les personnes de leurs capacités de générer un habitat nouveau, des conditions de vie dignes et décentes, de développer l'esprit créatif dans toutes les institutions et de supprimer les vices qui ont fini par ronger l'avenir de tout le pays.

\*La corruption ne peut disparaître de notre environnement que si on renforce la vision commune, les capacités de toutes les institutions, les mécanismes de dialogue social et d'acquisition ou de jouissance de la légitimité, on établit les conditions générales de fonctionnement des institutions étatiques qui garantissent la liberté, la justice à tous égards et la solidarité dans la gouvernance publique. Les Eglises, les Syndicats, les autres Associations victimes de la spoliation généralisée dénommée corruption devraient se lever tous comme un seul homme pour éradiquer ce monstre dans notre pays.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Barasa K. Nyukuri & J. K. Gathaka, The monster called corruption, Popular civic Education series n° 11; ECJP, 2004.
2. RADD (Réseau d'Action pour la Démocratie et le Développement), Les pratiques de la corruption dans les services publics et l'Administration publique en République Démocratique du Congo, 2004.
3. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Statuts du personnel de carrière des services publics de l'Etat et Règlements d'administration, Kinshasa, 15 août 2004.

## INSTITUT DES STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Observatoire des problèmes politiques, économiques et sociaux
- Centre de perspective sociale
- Tribune libre des acteurs sociaux
- Stratégies de développement économique, social, démocratique

### Domaines d'intervention :

- Bonne gouvernance
- Développement démocratique
- Education civique, électorale et post-électorale
- Femmes et gender
- Lutte contre la pauvreté
- Participation citoyenne
- Dialogue entre les peuples

### Méthodes de travail :

- séminaires
- colloques
- publications
- constitution d'une banque de données
- partenariat avec les autres structures d'éducation civique

### Programme :

1. La vulgarisation et le débat citoyen sur le Développement Durable, notamment les opportunités offertes à la R.D.Congo par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique « NEPAD » ;
2. L'enquête sur les forces sociales réelles en République Démocratique du Congo ;
3. Les problèmes du leadership féminin dans la société congolaise ;
4. La décentralisation : la conception et l'organisation du pouvoir local et de l'administration locale en République Démocratique du Congo post-conflit ;
5. L'éducation civique préparation des communautés de base aux élections et à la gestion d'un Etat démocratique post conflit.

Avenue des Sénégalais n° 57, Kinshasa/Gombe  
E-mail: [isddkin@yahoo.fr](mailto:isddkin@yahoo.fr)